

P23/E2,119



CE NUMÉRO

A ÉTÉ OMIS

PAR LA MUNICIPALITÉ

DE SAINT-HENRI

P23/E2,119

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, L. L. B.
LOUIS CODERRE, L. L. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal,

189

Je vous La cito es. Jus. Bonoit.

C'est par erreur que
j'ai appelle mon client Jo.
seph Caron dans ma dernière
lettre. Son nom est Joseph
Benoit. J'enlève donc rectifie
dans ce sens et ma lettre
et votre résolution et votre
avis à la fin d'assurances

Cordialement obligé

Joseph Caron
Jus. Codere

P23/E2,119

No 6476

Primeau & Ladue
sur le changement
du Baron pour
Benoit.

Nov 2^{es}

A. Monsieur le Maire &
à Messieurs les Echevins de la
Cité de St Henri.

Veillez donc
prendre en considération l'expro-
priation que vous avez faite
de ma propriété, rue St Fer-
dinand pour l'élargissement
de cette dernière rue.

Ma réclamation est
de cinquante sept piastres pour
cent quatorze pieds de terrain,
dont soixante & seize pieds, lar-
geur de ma propriété, par
un pied & demi sur la pro-
fondeur

Le tout soumis humblement.
Je demeure votre tout dévoué
Frédéric Gosselin

par
Apparchambault
J. G.

No 6477
Frederic Gosselin
en reclamation
pour son expropriation

2e Nov.

P23/E2,119

P23/E2,119

GEORGE W. STEPHENS, JR.
CARL WARNECKE.

MANAGEMENT OF ESTATES A SPECIALTY.

TELEPHONE 1564

OFFICE OF
STEPHENS & WARNECKE,
1778 NOTRE DAME STREET,
REAL ESTATE, INSURANCE & GENERAL AGENTS.

MONTREAL Nov. 2nd, 1895.

Jules Beauchamp, Esq,
Secty. Traesurer.
St. Henri.

REAL ESTATE,
COLLECTION & INVESTMENT
AND
FINANCIAL AGENTS.
—
INSURANCE BROKERS.
—
PROPERTIES BOUGHT AND
SOLD ON
COMMISSION.
—
STORES AND DWELLINGS
RENTED AND
LEASED.
—
INSURANCE RISKS
EFFECTED AND LOSSES
ADJUSTED.
—
LOANS NEGOCIATED,
VALUATIONS MADE,
ACCOUNTS COLLECTED IN
ALL PARTS OF
CANADA.

Dear Sir,

I sent to your office a cheque for the pay-
ment of the annual assessments on the property owned
by myself and the Estate Late J.S. Evans and your
clerk requested an additional payment of \$22.25 of
interest, the same dating from 1st. June to the 1st.
inst. On this account my cheque for taxes was with-
held with a view of interviewing you personally.
While I think that you may have a right to exact int-
erest on over-due accounts, yet since this account was
under dispute, as you well know, and not settled until
about the 15th. of Sept. I do not think it right that
interest should be charged on it up to that date.
If you will have the kindness to make out your bill
with interest commencing from that date up to the 1st.
inst. I will send you a cheque for the whole thing by
return mail.

Yours truly,

George W. Stephens
per C.W.

P23/E2,119

Yours truly,

John Hall.

I will send you a cheque for the whole \$111.00 with interest commencing from that date up to the 1st. If you will have the kindness to hand out your bill

No 6478

GW Stephens
se plains des
interets sur ses

recettes Municipals

No 2-1895

On this account I enclose for taxes and within view of interest for personally.

I refer to the bill which you sent to the Int. clerk recommended a small financial adjustment of \$25.00 or \$3.00 more and the balance late U.S. Dollars and your part of the annual account with on the property owned

Dear Sir,

I sent to your office a cheque for the pay-

St. Hall.

Geo. W. Stephens.

John Stephens, Esq.

Nov. 2nd. 1895.

STEWART & WARRINGTON

26 Nov/95

Province de Québec } A une session de Comité Général
 Cité de St-Henri } du Conseil de la Cité de St-Henri
 tenue à St-Henri au lieu ordinaire des sessions
 du dit Comité, Mercredi le sixième jour de
 Novembre mil huit cent quatre vingt quinze
 conformément à la loi à laquelle session
 sont présents Son Honneur le Maire J.-J. Aquin
 M.M. les Echevins Eug Guay, Pierre Taillefer —
 M. Laheche, A. O. Bernard. J. J. Sureau!
 formant un quorum sous la présidence
 de Mm le Maire -

Il est ordonné et statué par résolutions
 du Conseil comme suit:-

Resolu et adopté que la taxe d'affaire de M. Laheche,
 soit portée au Role @ 10^e m² qu'il a occupé son
 établissement cette semaine
 M. Patich Rooney & Madame Séraphin Couté
 sont présents au Comité en représentation
 La taxe de Commerce de M. W. Robitaille pour étal
 de viande devra être portée au Role @ 10^e

et aucune autre
 J. Sureau J.-J. Aquin
 Maire

No 6479
Assemblée Comité
Général

6 Nov 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

SECRETARIAT PROVINCIAL.

No 2949/
95.

Québec, le 6 novembre, 1895.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la requête
de la ville de St Henri, pour
amendements à sa charte

et de vous informer que le sujet auquel elle a rapport recevra
considération.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

Jos. Boivin

Assistant-Secrétaire.

Jules Beauchamp, Sec.

Sec. Trésorier

St. Henri,

P. Q.

No 6480
Sec Provincial
accusant reception
de la requete en re
Amendement
a la Charte
6 Nov 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

Béique, Lafontaine, Turgeon & Robertson,

Avocats

FRED L. BEIQUE, C. R.
E. LAFONTAINE, LL.D.
EDOUARD L. TURGEON, LL.B.
D. C. ROBERTSON, B. C. L.

BATISSE "NEW YORK LIFE INS. Co."
3ME ETAGE, No. 309.
11 PLACE D'ARMES

BELL TELEPHONE NO. 1019.

Montréal, le 6 Novembre 1895

M. Jules Beauchamp
Secrétaire Général
St-Henri

Cher Monsieur

Je vous envoie sous ce pli deux chèques, l'un de \$ 215.67 pour les taxes municipales et l'autre de \$ 221.05 pour les taxes scolaires sur les propriétés de M^{me} Béique & de la succession Cassidy, à St-Henri. Je vous envoie aussi les comptes des taxes municipales qui me sont parvenus; quant aux taxes scolaires je me bâte pour m'y occuper sur ce que cette taxe s'élève à 1/2 centim dans la partie de l'évaluation portée dans les dits comptes. Vous voudriez bien remarquer que le compte de contre le N^o 2-242 est trop fort de 70[¢] laquelle somme j'ai pu courtoisement retrancher du total. Je vous serais bien obligé si vous vouliez prendre note de m'envoyer à moi-même ces comptes de taxes; cela plusieurs fois que je fais cette demande mais, hélas, sans succès jusqu'ici.

Bien à vous
F. L. Béique per S. R. G.

P23/E2,119

Béique, Lafontaine, Turgeon & Robertson,

Avocats

FRED L. BEIQUE, C. R.
E. LAFONTAINE, LL.D.
EDOUARD L. TURGEON, LL.B.
D. C. ROBERTSON, B. C. L.

BATISSE "NEW YORK LIFE INS. Co."
3^{ME} ETAGE, No. 309.
11 PLACE D'ARMES

BELL TELEPHONE NO. 1010.

Montréal, le 6 Novembre 1895

M. Jules Beauchamp

Secrétaire Général

St-Henri

Cher Monsieur

Je vous envoie sous ce pli deux chèques, l'un de \$ 225.67 pour les taxes municipales et l'autre de \$ 224.00 pour les taxes scolaires sur les propriétés de M^{me} Féique & de la Succession Cassidy, à St-Henri. Je vous envoie aussi les comptes des taxes municipales qui me sont parvenus; quant aux taxes scolaires je me bâte pour me fier sur ce que cette taxe s'élève à 1/2 centim dans la partie de l'évaluation portée dans les dits comptes. Vous voudriez bien remarquer que le compte de contre le N^o 2-2002 est trop fort de 70^e laquille somme j'ai pu conséquemment retrancher du total. Je vous serais bien obligé si vous vouliez prendre note de m'envoyer à moi-même ces comptes de taxes; voilà plusieurs fois que je fais cette demande mais, hélas, sans succès jusqu'ici.

Bien à vous
F. L. Béique per S. L. G.

No 6480a

F. L. Beique
comptant cheques.

6 Nov 1895

P23/E2,119

Province de Québec }
 Cité de St. Hervé } A Monsieur le Maire & à
 M. M. les Conseillers

Messieurs:

Comme vous l'avez sans doute approuvé
 La Cité de Montréal, s'adressera à la Législa-
 ture de Québec pour faire approuver les
 amendements à sa Charte, qui comporte un
 article: "le droit de taxer les salaires @ 5%
 sur toutes personnes résidant en dehors
 de la Cité de Montréal et travaillant
 dans les limites de la dite Cité"

Comme vous le voyez c'est une
 mesure arbitraire, injuste mais qui cepen-
 dant pourrait bien être adoptée si toutes
 les Municipalités intéressées ne s'occupent
 pas de la chose, et nous suggérons que
 chaque ville envoie par ou deux délégués
 à Québec pour combattre cette mesure, pour
 ce qui concerne St. Hervé, nous avons nom-
 mé Mr le Maire & l'Avocat de la Cité &
 ces Messieurs seront heureux de rencontrer
 des représentants de toutes les municipalités.

Espérant que la présente attirera
 l'attention de votre digne Conseil et que
 ce projet injuste, de Montréal ne recevra pas
 la sanction de la Législature de Québec.

J'ai l'honneur de me soucrire avec
 considération votre tout dévoué serviteur.

Bureau du Conseil }
 ce 6 Novembre 1915 }
 Hôtel de Ville Nos. }
 3 & 5 place St. Hervé }

Jules Beauchamp

Greffier

Province de Québec }
 Cité de St. Hervé } A Monsieur le Maire & a
 M. M. les Conseillers

Messieurs:

Comme vous l'avez sans doute approuvé
 La Cité de Montréal, s'adressera à la Législa-
 ture de Québec pour faire approuver des
 amendements à sa Charte, qui comporte un
 article: "le droit de taxer les salaires @ 5%
 sur toutes personnes résidant en dehors
 de la Cité de Montréal et travaillant
 dans les limites de la dite Cité"

Comme vous le voyez c'est une
 mesure arbitraire, injuste mais qui cepen-
 dant pourrait bien être adoptée si toutes
 les Municipalités intéressées ne s'occupent
 pas de la chose et nous suggérons que
 chaque ville envoie un ou deux délégués
 à Québec pour combattre cette mesure, pour
 ce qui concerne St. Hervé, nous avons nom-
 mé Mr le Maire & l'avocat de la Cité &
 ces Messieurs seront heureux de rencontrer
 des représentants de toutes les municipalités.

Sachant que la présente attirera
 l'attention de votre digne Conseil et que
 ce projet injuste de Montréal ne recevra pas
 la sanction de la Législature de Québec.

J'ai l'honneur de me soucrire avec
 considération votre tout dévoué serviteur.

Bureau du Conseil }
 ce 6 Novembre 1915 }
 Hôtel de Ville Nos. }
 375 place St. Hervé }

Miles Beauchamp

Greffier

- ✓ St. Crispin
- ✓ St. Louis Marie Curé
- ✓ Maisonneuve
- ✓ Longue Pointe
- ✓ St. Laurent
- ✓ Côte des Neiges
- ✓ Griffing
- ✓ Westmount
- ✓ St. Damp. Gray
- ✓ Lachine
- ✓ Dorval
- ✓ ~~Pointe~~
- ✓ Côte St. Paul
- ✓ St. Anne
- ✓ Pointe St. Charles
- ✓ Verdun
- ✓ Parc au Roc
- ✓ St. Martin
- ✓ ~~St. Paul~~
- ✓ ~~St. Joseph~~
- ✓ St. Thérèse
- ✓ Longue
- ✓ St. Lambert
- ✓ Beaudouin
- ✓ Brossard
- ✓ Capreol
- ✓ Sorel
- ✓ Verchères
- ✓ Contre Coeur
- ✓ Verdun
- ✓ L'Assommoir
- ✓ Côte Verticale
- ✓ ~~St. Martin~~
- ✓ St. Vincent de Paul
- ✓ ~~St. Joseph~~
- ✓ St. Constant
- ✓ Lavallée
- ✓ Summer Lee
- ✓ Rivière des Prairies
- ✓ Delormes
- ✓ Beauchemin
- ✓ Beloeil
- ✓ St. Bruno
- ✓ St. Michel
- ✓ St. Hyacinthe
- ✓ Chertsey
- ✓ St. Michel
- ✓ Beauport
- ✓ St. Jean
- ✓ Valleyfield
- ✓ St. Germain

No 6481
Copie de lettre circu-
laire aux municipalités
en re Bill de Montréal
taxe sur salaires 5%
6 Nov 95

P23/E2,119

No 6482

Isidor Charbonneau
n'acceptant pas l'
expropriation
de sa maison.

6 Nov 1895

St. Henri

6 No

Messieurs Les Conseillers
de la Ville de St. Henri

J'ai accepté l'arrangement
de 50^e du Pieds pour le
terrain sur St. Ferdinand
d'après notre ingénieur
civil j'ai que 200 pieds
je ne veut pas accepter
cela. je prends avoir
260 pieds. L'ingénieur
m'a même mon terrain 16
pouces en arriere de mes
voisins me disant que
c'est la vraie ligne de la rue
je ne vois pas pourquoi
il ya ligne et apres
pour moi

je ne puis avoir
 justice et je me
 prérends dans mon
 droit. Veuillez, si
 vous plait régler
 cette question, ou
 je prendrai les
 moyens de voir
 ce qui m'est due

Notre dévoué

J Charbonneau

aussi je notifie le conseil
 qu'il y a un poteau risqué
 dans passage de cour déjà
 il a été la cause de
 dommage. Je voudrais
 qu'il soit changé de place
 notre dévoué
 J Charbonneau

P23/E2,119

R. Bolton, President.

R. A. Kydd, Manager.

Montreal Loan & Mortgage Company.

ESTABLISHED 1868.
CAPITAL \$ 500,000.
REST \$ 300,000.

1763
NOTRE DAME STREET.

Montreal, 6 Nov. 1895

Jules Beauchamp Esq
See - Truss

Dear Sir

Herewith please find cheque for 30.25 Amts
of taxes due by us

Kindly return receipt for same and oblige

yours truly
R. A. Kydd

P23/E2,119

No 6487a

Mutual Loan
& Mortgage Co.
monnaie cheque.
6 Nov 1895

P23/E2,119

No 6483

H. B. Langlois
demandant la
permission de
changer son
régim de place
6 Nov 1895

St Henri 6 Nov 1895

A Mr Le Maire
et M^{rs} les Echevins

Messieurs ayant le
Permis de me servir
d'un Engin à vapeur
au no 44 de la rue
St^e Marguerite mais
comme j'ai changé
de Place je desire avoir
le même Permis au
no 85 de la rue Beaudoin
comtant d'avance sur
une réponse favorable
je Demande
H. B. Langlois

P23/E2,119

MEMORANDUM.

From

M. J. A. G. Penitentiary,

8 Novembre 1895

To *Jules Beauchamp Esq*

Sec. Tres. P. Thoms

ANSWER.

Je vous fais défense de payer à
L. Vermette ou à aucun de ses Créan-
ciers l'argent provenant de la vente
de sable, pris sur ma propriété -
Cet argent, au point où en sont ven-
dus les choses, devant servir à payer
les taxes municipales de ma propriété
cert-a-due de la Propriété Mc Keecher
J'espère que vous aurez la bonté
de me notifier, si vous ne pouvez
pas agir comme je vous le demande

J'ai bon Choum A

Ref
Nov/9/95

Mad. Georges Lamonde
mère Mc Keecher

No 6483a

Madame Les Lamarche
nie M. Kerher.
defense de payer
le sable a Obmette
8 Nov 1895

P23/E2,119

Montreal 8 Novembre 1895

Monsieur le Maire &
Messieurs les Conseillers
St Sœur de
Montreal

Messieurs,

Ci-jointes vous trouverez
un état de l'évaluation que nous
avons fait chez M^r J. F. O'Neil n^o
1966-69-70 rue St Jacques St Sœur
ayant pris en considération les diffé-
rents articles & causes mentionnés dans
l'état.

Nous sommes arrivés à une évaluation
de \$ 36247

Rapport
sur le
rapport
à 27 Dec 95
J.H.S.

par vos dévoués serviteurs

J. H. Marduff Arch
& H. Marsan chap. des
par L. J. Lemay. Ex.

P23/E2,119

No 6484

St Maurice
m. w. J. J. J.
M. L.

820095

P23/E2,119

a M. Rimmeau
la différence de \$20 1/2
qu'il y a entre le cheque
que j'ai reçu et le
montant de cet état -
Votre dévoué de
J. A. C. Madore

11/195
Les Bâtiments de la Ville
pour cheque en conséquence
V. G. G.

Law Offices
Madore & Guerin.

Edmond Guerin, B.A., B.C.L.
J. A. C. Madore, B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.
M. G. La Rochelle, B.A.

Advocates
BELL TELEPHONE 2953

New York Life Building,
Place d'Armes Square,
ROOMS - 208-209-213-214

Montreal, 9 Nov., 1896

a Messrs. Beauchamp
Juge & Guerin
St. Henri
Monsieur, Je vous de
recevoir du comptable de
l'Assemblée législative
de Québec un état détaillé
du montant requis pour
le bill de la Cité de St.
Henri. Je vous prie de
vous demander de vous
en faire faire par
moi pour les dépenses

P23/E2,119

No 6485

J. A. Madou
de son Balanço
à payer pour le
bill. de Madou

9 Nov 1895

P23/E2,119

A son Honneur
Le Maire
et Messieurs les Echevins de la
City de S. Henri
Exposant respectueusement
que tous en reconnaissant le zèle
infatigable déployé par votre tra-
vail dans la louable entreprise
d'amélioration de la City de S. Henri
sans même la moindre inten-
sion d'accuser le Conseil de
négligence je constate qu'à
partir de la rue S. Ferdinand
à aller à la rue S. Philippe
tous le travail de démolition
et de reconstruction pour les
fins de l'élargissement de la
rue S. Jacques soutènement.

P23/E2,119

N^o 6486

Lettre de J^{os}
Lecavalier tenant
responsable de
tout dommage
ou expropriant
pas M^{de} Riée

11 Novembre 1895

J^{os}

terminées,
qu'il ne reste plus d'avan-
cant au milieu de la rue
d'un air plutôt pitoyable que
menaçant la Cabanne qui
autrefois occupé par le Dr Duthiers
ce qui cause une obstruction
gêne la circulation des voitures
et des piétons détruit la
perspective et dépare la splen-
deur de la rue St. Jacques au
grand avantage des propriétaires
d'immeuble en particulier de
la City St. Henri en générale
si l'expropriation de Madame
Riée était réglée immédiatement
par le fait que vous avez
de dommage de cinq cent dollars
le dit locataire qui occupait au-
trefois cette Cabanne je suis

P23/E2,119

en mesure de prendre des
procédés contre la corporation
si ma propriété en souffre
des dommages.

C'est pourquoi
je réquerrant supplie son
honneur le maire et Messieurs
les téchevins de vouloir bien
régler sans plus de délai la
réclamation de Madam Riél.

Je suis votre humble serviteur
Joseph. LeCavalier

P23/E2,119

ROMULUS LAURENDEAU
AVOCAT-ADVOCATE

1608 NOTRE-DAME (BLOC FERRIER)

CHAMBRES 12 ET 13

TELEPHONE } BUREAU (OFFICE) 2178
MAISON PRIVEE (HOUSE) 8329

Montreal 9 Novembre 1895-

A Monsieur le Maire & Messieurs
les Conseillers de St-Henri

Messieurs,

J'ai reçu instruction de
Madame Bombach de vous mettre
d'avoir à faire des poursuites de
suite de son terrain, au elle
est actuellement à bâtir au coin
des rue St-Jean & Richelieu, le tuyau
à l'eau de la dite rue - Elle taura
la Corporation responsable des
dommages puuuant être recuetees par
ou elle va de suite à faire des fon-
dations sans s'occuper du dit tuyau

J'rai # 6^{me}

Votre serviteur
Romulus Laurendeau

N^o 6487
4

Lettre R -
Laurent G^e
avocat Re^g obstruction
Miyans & L^eon
coin Richelieu &
St-Jean

11 Nov^{bre} 1895

[Signature]

P23/E2,119

P23/E2,119

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.

Montreal Nov 12th 1895

Jules Beauchamp Esq

Clerk & Treasurer

City St Menri

Dear Sir /

Referring to the Resolution of your Council dated Nov 7th, demanding that the water be turned into the pipe on Notre Dame Street and Cote St Paul Road, I am directed to reply that the Engineer of this Company reports insufficient covering on the pipe referred to, and there being a "dead end" it will freeze if the water be turned on before the street is completed.

Yours truly

Alcarvito
Secretary

P23/E2,119

Montreal

No 6488

Nov 1881

Montreal Water
& Power Co
de la Compagnie des
Eclairages et de
Force Motrice de
la Ville de Montreal

Nov 12/95

Referring to the Resolution of your
Council dated Nov 7th, demanding that the water
be turned into the pipe on Notre Dame Street
and not St Paul Road, I am directed to reply
that the Engineer of this Company reports in-
sufficient covering on the pipe referred to, and
there being a "bad end" it will freeze if the
water be turned on before the street is com-
pleted.

Yours truly

Secretary

J. EMILE VANIER

Ingénieur · Civil

ET

Arpenteur · Provincial

BUREAUX :

107, RUE ST-JACQUES.

Montreal, 12. Novembre 1895.

A son Honneur le Maire et à
Messieurs les Conseillers de la
Cité de St. Henri.

Messieurs,

Conformément à la demande que vous m'avez faite
par résolution du 6 courant, laquelle résolution se lit
comme suit, savoir :

"Résolu et adopté que Mr. J. E. Vanier soit autorisé à
"vérifier le mesurage de la partie de terrain expropriée
"chez Mr. Sidore Charbonneau, et faire rapport."

J'ai procédé à faire la vérification des dimensions de
cette partie de la propriété Charbonneau expropriée
par le fait de la ligne homologuée de la rue St.
Ferdinand. La propriété en question porte le
numéro cadastral 1553 des plan et livre de renseignements
officiels de la Cité de St. Henri, et a été acquise le
15 Mars 1895 par Mad^{me} Marie Délia Bousquet, épouse
de Mr. Sidore Charbonneau, de Frs. Lauzon, d'après le
titre consulté en cette affaire.

Les dimensions portées au titre en question pour la
propriété sont 40 pds de front par 80 pds. de profondeur,
le tout mesure anglais.

D'un autre côté, la ligne homologuée de la rue St.
Ferdinand passant à 75 pds. de la ligne de derrière
de la propriété, la partie expropriée se trouve être de

J. EMILE VANIER
 Ingénieur . Civil
 ET
 Arpenteur . Provincial
 BUREAUX :
 107, RUE ST-JACQUES.

Montreal, 12. Novembre 1895.

A son Honneur le Maire et à
 Messieurs les Conseillers de la
 Cité de St. Henri.

Messieurs,

Conformément à la demande que vous m'avez faite
 par résolution du 6 courant, laquelle résolution se lit
 comme suit, savoir :

"Résolu et adopté que Mr. J. E. Vanier soit autorisé à
 "vérifier le mesurage de la partie de terrain expropriée
 "chez Mr. Sidore Charbonneau, et faire rapport."

J'ai procédé à faire la vérification des dimensions de
 cette partie de la propriété Charbonneau expropriée
 par le fait de la ligne homologuée de la rue St.
 Ferdinand. La propriété en question porte le
 numéro cadastral 1553 des plan et livre de renvoi
 officiels de la Cité de St. Henri, et a été acquise le
 15 Mars 1895 par Mad^e Marie Délia Bousquet, épouse
 de Mr. Sidore Charbonneau, de Frs. Lauzon, d'après le
 titre consulté en cette affaire.

Les dimensions portées au titre en question pour la
 propriété, sont 40 pds de front par 80 pds. de profondeur,
 le tout mesuré anglais.

D'un autre côté, la ligne homologuée de la rue St.
 Ferdinand passant à 75 pds. de la ligne de derrière
 de la propriété, la partie expropriée se trouve être de

(2)

5 pieds de long dans le sens de la profondeur du lot, par toute la largeur du dit lot, c'est-à-dire 40 pieds, le tout formant une superficie de terrain expropriée de 200 pieds carrés anglais.

C'est exactement ce qui a été indiqué le 8 Septembre dernier sur le plan d'expropriation qui vous a été remis à cette époque.

Ainsi, Messieurs, tous les mesurages faits dans cette affaire-ci, ainsi que la superficie d'expropriation donnée au plan, ont été basés sur les titres du propriétaire actuel.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

J. Guillet-Vanier

Ingénieur de la Cité de St-Henri
et Appenteur Juré.

P23/E2,119

Plan montrant le terrain approprié à
M. Isidore Charbonneau,

pour l'élargissement de la rue ST. FERDINAND (autrefois LEMAIRE)

St. Henri - Co. Hochelaga.

Montréal, 8 Septembre 1895

Prépare par:

Signé J. Emile Vanier

I.C. & A.G.

Echelle: 20 pieds au pouce M.A.

1552

1553

1554

I. CHARBONNEAU

RUE ST. FERDINAND

Vraie copie de l'original demeure
dans le bureau du soussigné

Montréal, 9 Octobre 1895

J. Emile Vanier

A.G.P.

P23/E2,119

Plan montrant le terrain exproprié à

M. Sidore Charbonneau,

pour l'élargissement de la rue ST. FERDINAND (autrefois LEMAIRE)

St. Henri - Co. Hochelaga.

Montréal, 8 Septembre 1895

Préparé par:

(Signé) J. Emile Verrier

I.C. & A.G.



Echelle: 20 pds au pouce M.A.

1552

1553

1554

I. CHARBONNEAU

Ligne homologuée

sur 200 pds

400

RUE ST. FERDINAND.

Vraie copie de l'original demeure
dans le bureau du Soussigné.

Montréal, 9 Octobre 1895.

J. Emile Verrier

A.G.P.

No 6489
Isidor Chaubon
meur in re
venfication de
plan de son
terram exproprie
17 Nov 1895

P23/E2,119

à Mr le Maire & à M. M les
Échevins de la Cité de Ste-Henri

Messieurs.

Conformément à la loi de
la Cité de Ste-Henri j'ai procédé à la
préparation et révision du Rôle d'évo-
lution pour l'année 1895 - et j'ai ter-
miné l'ouvrage en temps, pour que les
Estimateurs procèdent à l'évaluation des
nouvelles propriétés d'après mes notes,
comme vous pourrez le constater l'aug-
mentation de cette année est considéra-
ble. J'ai épargné beaucoup de temps et
d'argent en préparant moi-même les
chiffres pour les évaluateurs, il m'a fallu
examiner tous les contrats d'acquisition
des rues St-Jean, St-Emélie & St-Jacques referer
aux divers plans et donner à chaque
propriétaire la juste mesure de son terrain.
J'ai aussi divisé en lots la propriété
de Mr. Omistoun Brown, qui compte
près de deux cents numéros, enfin j'ai
révisé complètement le Rôle.

J vous soumetts en même temps
mon compte pour aide aux évaluateurs
pour les batisses neuves & autres réparées
etc. 19 jours @ 200 Soit \$ 3800
Quand au coût de la révision je laisse
au Conseil de juger si le montant

de quatre cents Dollars voté au
budget est suffisant, pour ma part.
Je prie respectueusement au Conseil
que l'indag a été lieu plus considéra-
ble cette année et je compte sur
votre bon esprit pour me gratifier
d'un montant plus élevé.

J'ai l'honneur de me soucrire
Votre tout dévoué serviteur

L. N. Sénécal

Réviseur

No 6490
Rapport de L'Assemblée
~~reconstituée~~ du Rôle
de 1895 à 2^e Nov/95
produit ce 13^e Nov/95

P23/E2,119

P23/E2,119



ANTONIA 16379
Standard and registered Trotting
Stallion
Sired by Muscovite, record 2.18, 1st dam
Waltz by Walsingham 2166 son of the
Wonderful George Wilkes 519.

St. Henri, Nov 13 1895

A son Honneur le Maire
Et aux Messieurs les échevins, de la
Ville St Henri

Messieurs

Sur ce compte je ne
reclame pas aucun dommages
seulement le prix que j'ai
payer pour les faire reparer
~~sur~~
l'écurie et écuries. \$136-49
Pour peinture de ces deux
bâtimens, et aussi pour
les peintures de cinq voitures.
de première classe reprisen-
tant la somme d'une valeur
de \$810-00

Messieurs j'espère que vous me rendrez
justice. Je suis avec considération
J. A. Langue doc. Votre etc

No 6491

J. A. Languedoc
en réclamation
pour
dommages
Nov 13/95

P23/E2,119

P23/E2,119

Law Offices
Madore & Guerin.

Edmund Guerin, B.A., B.L.S.
J. A. La Madore, B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.
M. G. La Rochelle, B.A.
Advocates

BELL TELEPHONE 2953

New York Life Building,
Place d'Armes Square,
ROOMS - 208-209-213-214

Montreal 13th Nov. 1895

Au Maire & aux Echevins
de la Cité de St-Henri
Messieurs

Permettez-moi d'attirer votre attention sur une clause du projet de bill de la cité de Montréal — en propose d'être autorisé à imposer une taxe spéciale sur toute personne résidant en dehors de la cité de Montréal, mais qui y vient travailler. — Cela intéresse beaucoup votre population, & je vois que les conseils Municipaux des environs

P23/E2,119

prennent les moyens de résister
à la passage de ce bill:

Veuillez donc aviser -

Votre tout dévoué

J. A. L. Martineau

no 6492
J. A. L. Martineau
On ne m'écrit
de l'ép. sur les
chances qui leur
meut favorable
dans les lieux
de l'ép. sur les
Martineau

P23/E2,119

Province of Quebec
MUNICIPALITY OF THE TOWN
OF COTE ST. PAUL.

15 Nov. 1895

John Beauchamp Esq.
St. Henry

Dear Sir,
I beg to acknowledge receipt
of your communication in the matter
of the proposed amendments to the
Charter of the City of Montreal, and
beg to inform you that I have called
a special meeting of the Council
for to take the matter into consideration

Yours truly
John Beauchamp
Mayor
of Cote St. Paul

No 6493
Cote St Paul
sur le Chartre
de Montreal
13 Nov 1895

P23/E2,119

P23/E2,119



Sorel, 13 Mars, 1895

M^r Jules Beauchamp,
Greffier de la Cité
St-Henri

Monsieur,

Votre communication datée du 6 ct.,
à l'adresse de Monsieur le Maire et des Membres
du Conseil, attirant leur attention aux pousoirs
que la Cité de Montréal demande par amendements
à sa charte dans le but de taxer certains salaires,
a été reçue. Et sera soumise au Conseil en
séance ce soir.

Votre obéissant serviteur
John Geo. Crebaptiste Jany
Sec. Cité

No 6494
Cite de Sorel
Avisant reception
de votre lettre
m se chate
de Montreal

13 Nov 1895

P23/E2,119

13 Nov 95

Province de Québec
Cité de St-Henri

A une session de Comité Général
du Conseil de la Cité de St-Henri
 tenue à St-Henri au lieu ordinaire des
sessions du dit Comité, Mercredi le treizième
jour de Novembre Mil huit cent quatre vingt
quinze conformément à la loi à laquelle
session sont présents M.M. les Echeins
A. Leduc, A. A. Bernard, C. G. Guay, Aime Tullier
W. La Roche & J. Senechal formant un
quorum sous la présidence de Alfred Leduc
Il est ordonné et statué par résolution du
Comité Général comme suit:

Mr J. Echeim Aime Tullier fait rapport
sur la question des dommages soufferts par le succ.
Mm. Brodie la question est en réflexion l'annuelle
aux conditions suivantes savoir La Cité de
St-Henri fera faire le terrain d'abaissement
du niveau de la cour de la propriété Brodie
Cm. Gougeon & Not. Carrière sous la surveillance
de M. John Brodie le procureur de la succession
et de plus une somme de Cent Dollars
comme compensation pour dommages aux
fondations & bancs de la dite maison sur
et M. John Brodie garantit la Cité d'aucune
réclamation de dommages dans l'avenir à
cette propriété par la même cause et a signé
le présente comme acceptant les conditions
susdite

page

John L. Brodie

Lecteur

Lecture est faite du rapport de Mr J. G. Vanier in re réification du plan Charlevoix.

Résolu et adopté que le montant de Cinq Cent Dollars soit payé à M L. M. Sénécal pour la révision du Role d'évaluation pour l'année 1895 le dit montant de ~~cent~~ Cinq cents Dollars comprenant la somme de huit cent Dollars mentionnés au rapport le dit rapport étant adopté à l'unanimité et le Greffier Tesnière est autorisé de faire le paiement de la dite somme de Cinq cent Dollars - \$500⁰⁰

Résolu et adopté à l'unanimité qu'un montant de deux cent quatre vingt six ⁴⁹ Dollars soit payé à Mr Alph. Languedoc en paiement de dommages causés par le fossé passant sous les hangars sur la dite propriété le Greffier est autorisé à payer le susdit montant

Lecture est faite du rapport de M J. B. MacDuff & H. Marsau in re appropriation James Ouel
 Les comptes suivants sont présentés savoir: - Art. Vian ²⁵⁰
 J. D. Serigny ⁹⁷ 15 ¹² B. Laheche ³⁷ D. Dion ⁴⁰
 J. B. Cyr ⁴⁰ Robert & Robert ¹⁶⁹² J. Ciennent ⁶³²⁵ M. March ⁵³⁴⁶
 Philippe Blain ¹⁰³² Estate Debit ⁴³⁹⁰ Geoffroy Duin & Allan ¹⁰⁰⁰
 La Patrie ⁹⁰⁰ 7.00 Gazette ⁷²⁰ Montreal Gas Co. ²⁴⁴ 3 ¹⁶ 23 ²² A. Anclambert
 332 ²⁵ M. B. Lymb ⁹⁷⁵ A. Beaudoin ²⁶⁰⁰ 14 ⁰⁰ L. Duquette ¹⁶²⁵
 La Presse ⁷²⁰ 11 ⁴² Ch. Fortier ²²⁴⁰ R. Mitchell ⁸⁵⁰ La Route ⁴⁴⁰ Ch. Lacombe ²⁷⁰⁹
 J. Martin ¹⁰⁸⁰ 125 J. H. Lory ¹⁹⁰⁵ G. Venette ¹⁵⁰⁰ - Alfred Leduc
 Sénécal
 Président

Ecole d'industrie \$ 30⁰⁰ des Frères 223. 8⁰⁰ Camille Boudoin \$ 55⁴⁵ +
 # 975 Manceau & Lecomte \$ 720 + 2⁵⁰ Joseph Fortier
 \$ 7⁰⁰ + 436⁰⁰ Mm Clendinning & Low \$ 4⁰⁰ 11⁰⁰ \$ 50⁰⁰ \$ 5000
 \$ 50⁰⁰ + 45⁰⁰ les comptes ci-dessus sont approuvés
 le Greffier Lesoir est autorisé à payer les susdits
 comptes.

et la séance est levée

(J. M. Lesoir
Greffier)

Alfred Leduc
Président

No 6494 A
Compt Gen
13 Nov 1896

P23/E2,119

P23/E2,119



CETTE PIECE
A ÉTÉ RECLASSÉE
PAR LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-HENRI
AU NUMÉRO

6937

P23/E2,119

No 6495a

Muston

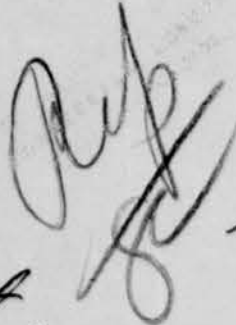
Brown

envoyant cheque

pour compte

15 Nov 1895

73 Boulevard Haussmann
Paris.



15 Novembre 1895

A Monsieur le Secrétaire Trésorier
de la Cité de Saint-Henry
Montréal

Inclus j'ai l'honneur
de vous remettre en draft
pour \$2561.³⁸ sur les
Banques de Montréal, pour
solde de mon compte
pour drains exécutés
dans ma propriété.

Truilly après Monsieur
Mes sincères salutations
Ernest Brown

St. Henry.

Nov. 14. 1895.

Jules Beauchamp Esq
Sec. Treas.

Corporation of the City of St. Henry

Dear Sir, - Referring to the action of the honorable Council of the City of St. Henry in granting a rebate of taxes in favor of St. Henry Methodist Church in their parsonage No 35 Metcalfe St., I am instructed by the Official Board of said Church in accordance with a resolution passed at their regular meeting held on the 4th instant to convey to said Council the hearty acknowledg-ment of the Church for the considerate treatment accorded them in the matter referred to, and for the prompt settlement of said claim for rebate of taxes.

I remain, Sir,

Yours obt. Servant

William Gentle, Recording Secretary

No 6496
Gamble. professeur
in restes de
l'église méthodiste
Nov. 14 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

DUNLOP, LYMAN & MACPHERSON,
ADVOCATES, BARRISTERS, SOLICITORS, &C.
COMMISSIONERS FOR ALL THE PROVINCES.
—0—
JOHN DUNLOP, Q.C. F. S. LYMAN, Q.C.
K. R. MACPHERSON.

CABLE ADDRESS : }
"MAGDALA." }

BELL TELEPHONE No. 1353.

NEW YORK LIFE BUILDING,
PLACE D'ARMES,

Montreal. November 14th, 1895, 189

Jules Beauchamp Esq.,
Clerk, Town Hall,
St. Henry:

Dear Sir:

I have been requested to acknowledge receipt of your letter of the 6th instant asking that the Town of Westmount should appoint a delegate to oppose the proposed Legislation of the City asking for the right to tax salaries at the rate of 5% of all persons residing without the limits of the City of Montreal. Your letter was submitted to a meeting of the Council of the Town of Westmount held on Monday, the 11th instant, and by Resolution of the Council I was authorized to protect the interests of the Town of Westmount in this matter, and to act in concert with the other delegates appointed to oppose this Legislation. - I have already seen your Attorney, Mr. Madore, and notified him that I will be prepared to go with him to Quebec, when necessary, to oppose this proposed Legislation.

Yours truly,

John Dunlop

No 6497

Westmount
in re Chart.
de Montreal
Nov 14/1895

P23/E2,119



Corporation de la Ville de Longueuil

Bureau du Secrétaire-Trésorier

Longueuil, 14 Novembre 1895.

J. Beauchamp & Co.
Greffier. Cité de St-Henri.

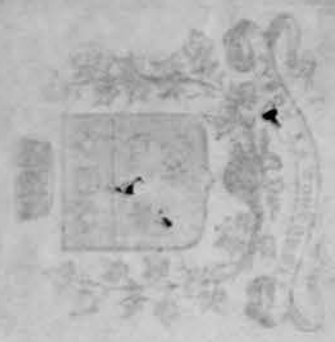
Monsieur. J'ai l'honneur d'acuser réception
de votre lettre du 6 courant, au sujet des
amendements à la Charte de la Cité de
Montreal.

Je vous informe que le Conseil
de cette ville a déjà protesté contre le projet de
taxer les salaires des personnes domiciliées
en dehors de la Cité de Montreal, quoique
travaillant - dans cette Cité - en fait -
Comme à l'Honorable Premier, l'ancien
Représentant, le Comte de Chamblay, sans
intention de s'opposer énergiquement
à la proposition d'une telle loi.

Le Conseil doit en outre adapter d'autres
mesures en rapport avec la lettre
que vous lui avez adressée.

Votre dévoué Serviteur

W. J. J. J.
Sec. Trésorier



Corporation de la Ville de Montréal

No 6498

M. Daguin
Sec de Longueuil
m re charte
de Montreuil pour
taxe le salaire

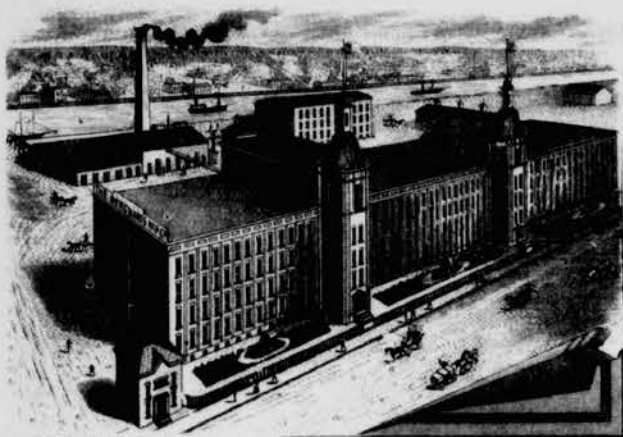
14 Nov 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

A. AYER, PRESIDENT.
W. G. CHENEY, SECY. TREAS.
H. LAWTON, SUPT.

SELLING AGENTS.
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.



THE MERCHANTS
Manufacturing
Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS;
LENOS; CHEESE BANDAGE & C.
Montreal 14th. November 1895

To the Mayor in Council,
Town St. Henri.

Dear Sir: -

On the 2nd. of June 1882 we paid over to Z. Benoit, then Chief of the Fire and Police Department of the Town of St. Henri, the sum of \$110.00 for a police and fire alarm service in direct connection with this Company's works and the Town Hall. This system of protection has been in full operation from that time until about one month ago, when we were informed that owing to your having placed a public fire signal box on St. Ambrose Street in front of our factory, the old fire signal system was to be discontinued, leaving the police signal service to remain as before, and we were ^{now} given to understand that the disconnection of the fire system has been made. We consider that in event of fire the removal of the ^{alarm} box from our office would prove to be a very serious matter, from the fact that it was located in the watchman's room where he might at any time have ready access to it without being obliged to go through the formality of opening two doors (that are properly locked and barred each night) in order to get to the present box located in the street. This Company therefore trusts that you will see your way clear to either reconnect the old fire alarm service or place an independent box in the office, in order that, in event of fire, the Department can be called upon as quickly as possible. We may say that

P23/E2,119

No. 2

that in event of a fire in a Cotton factory it is of the utmost importance
that the fire be got under way as quickly as possible, owing to the
inflamable nature of ~~the~~ raw cotton.

Awaiting the favor of a reply, we are,

Yours truly,

Michael M. C.
Wm. C. M.
Secy - Trade

No 6499

Meurhant's Manufg. Co
demandant une nou-
velle boîte d'alarme
en dedans

14 Nov 1895

P23/E2,119

CITE DE ST. HENRI.

M. J. Aquin Maire, et M. M. A. Leduc
 G. A. Bernard, Eug. Guay, Amie
 T. L. Laper, W. La Roche, J. Senecal
 L. M. Senical

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
 Jules Beauchamp, Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
 la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
 Cité est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
 ordinaire des Sessions du Conseil, Vendredi le quinze
jour du mois de Novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre
 à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
 les sujets suivants, savoir :

1^{re} Nomination d'un ^{curateur} procureur pour re-
 présenter la Cité de St. Henri dans la faillite
 de Canada Pipe Foundry Co.

2^{de} Autorisation à M. J. C. Madore avocat
 de la Cité à présenter la réclamation de
 la Cité de St. Henri en re Canada Pipe Foundry Co.

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce quinzième
 jour de Novembre 1895
 Jules Beauchamp
 Greffier et Trésorier

L. M. Nous

Nous les soussignés acceptons le présent
avis de convocation

E. J. Aguin ^{maire}
W. H. W. ...
Aimé ...
Abiel ...
Wilfred Labrecque
L. H. ...
Joseph ...
Gy ...

No 6500

Avis Convocation
Assemblée Spéciale
15 Nov 1895

P23/E2,119

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

OFFICE OF THE ASSISTANT GENERAL MANAGER

MONTREAL,

Nov 15th

1895

Dear Sir,

Referring to your various letters addressed to Mr. Hamford our Engineer, I shall be glad to make an appointment to see yourself & the other members of the Council if you will name a day & time that will be convenient so that I can have our officials present to discuss matters in connection with the town of St. Pierre.

Yours truly,
Wm. Bainbridge
Asst Gen Manager

Jules Beauchamp
Clerk & Treasurer
Town of St. Pierre,
Montreal

No 6507
G. J. A. demeurant
au Consec
a quelle date il
pourrait venir
le rencontrer
15 No 96

DAVID BRUNN BATHING COMPANY OF CANADA

PRINTED AND PUBLISHED BY THE

MONTREAL

1896

P23/E2,119

Province de Québec }
 Cité de St. Henri } A Monsieur le Maire & a
 M. M. les Conseillers

Messieurs:-

Comme vous l'avez sans doute appris
 La Cité de Montréal, s'adressera à la Législa-
 ture de Québec pour faire approuver les
 amendements à sa Charte, qui comporte un
 article: "le droit de taxer les salaires @ 5%
 sur toutes personnes résidant en dehors
 de la Cité de Montréal et travaillant
 dans les limites de la dite Cité"

Comme vous le voyez c'est une
 mesure arbitraire, injuste mais qui cepen-
 dant pourrait bien être adoptée si toutes
 les Municipalités intéressées ne s'occupent
 pas de la chose et nous suggérons que
 chaque ville envoie un ou deux délégués
 à Québec pour combattre cette mesure, pour
 ce qui concerne St. Henri, nous avons nom-
 mé Mr le Maire & l'avocat de la Cité &
 ces Messieurs seront heureux de rencontrer
 des représentants de toutes les municipalités.

Esperant que la présente attirera
 l'attention de votre digne Conseil et que
 ce projet injuste, de Montréal ne recevra pas
 la sanction de la Législature de Québec.

J'ai l'honneur de me soucrire avec
 considération votre tout dévoué serviteur.

Bureau du Conseil }
 ce 6 Novembre 1915 }
 Hôtel de Ville Nos. }
 345 place St. Henri }

Jules Beauchamp

Greffier



P23/E2,119

Bureau du Conseil de St^e Hubert
St^e Hubert 15 Nov 1895

Monsieur
J'ai l'honneur d'accuser
reception du document d'autre
part; en réponse j'ai consulté
mon conseil à ce sujet la ré-
ponse est que pour notre pa-
raître nous avons personnes
qui ^{sont} obligés d'aller à Montréal
pour travailler, ainsi nous pou-
vons point prendre part à votre
manuscrit,

Je suis avec
Considération
François Robert-
et son

No 6507

St^e Hubert
rue St Charles de
Montréal

15 Nov 95

Corporation de la Ville de Lachine.

Bureau du Conseil de Ville

Lachine, P. Q. 16 Novembre 1895

Jules Beauchamp. Sec
Greffier de la Cité de St. Henri

Monsieur

En réponse à votre correspondance
très opportune du 6 courant, adressée à
Monsieur le Maire et MM. les Conseillers de la
Ville de Lachine, relativement à cette mesure
comprise dans le projet d'amendement
à la Charte de la Cité de Montréal - qui
comporte le droit de taxer à 5% les salaires
des personnes résidant en dehors des
limites de la dite Cité et qui travaille là,
- j'ai l'honneur de vous informer que
notre Conseil a nommé M. le Maire de
la Ville de Lachine avec M. le Conseiller Alfred
Martin, président du Comité de Finances, comme
délégués pour se joindre à MM. le Maire et
l'Évêque de la Cité de St. Henri aux fins
d'opposer l'adoption de la susdite mesure
par la Législature de Québec.

J'ai l'honneur d'être,
votre dévoué Serviteur,
H. Robert
Sec. Trésorier

No 6502

Machine
recharde de
Montreal

16 Nov 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

BUREAU
DU
SECRETÉAIRE

BELL TELEPHONE No 2094.

6323

Ville de Maisonneuve, 16 Nov 1895

M^r Jules Beauchamp, Greffier,
Cité de St-Henri,
près Montrial,
à Délégation à Québec

Monsieur,

La vôtre du 6 courant
a été soumise au Conseil de cette
Ville à 8 heures & hier soir. Le Cou-
seil trouve très justifiable l'in-
dignité que vous avez prise dans cette
question de taxation des salaires
des personnes travaillant en la
Cité de Montrial mais pendant
en dehors & en conséquence a nom-
mé M^r le Maire Hubert Desjar-
dins & moi diligens pour aller à
Québec combattre cette mesure
injuste. Vous voudrez bien en con-
séquence me prévenir du fait si vous
vendez à Québec & essayez persuader que
nous ferons sans nos efforts pour
aller y exposer nos griefs & nos protesta-
tions.

J'ai l'honneur d'être
votre très humble serv.

Alfred Desjarbins
de la Ville de Maisonneuve

No 6503

Maisonneuve
sur charte
de Montreal

16 Nov 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

N^o 6506

Odilon Archambeau
demandant une
traverse

18 Nov. 1895

Montréal 18 Novembre
1895

Monsieur

Je vous écris ces quelques
mots pour vous dire
si vous voulez avoir la
bonté de faire la traverse
du chemin de la rue délinelle
à ma propriété N^o 27 et 29
les locataires se plaignent
qu'il n'en fait de traverse

Veuillez donc si vous
plais poser cette traverse
au plus tôt.

Mr Odilon Archambeau

J. EMILE VANIER
 Ingénieur · Civil
 ET
 Arpenteur · Provincial
 BUREAUX :
 107, RUE ST-JACQUES.



Montreal, 18 Novembre 1895.

A son Honneur le Maire et à
 Messieurs les Conseillers de la
 Cité de St-Henri.

Messieurs,

Conformément à la demande qui m'a été faite
 par le Greffier de votre Cité, sous la date du 11 courant,
 j'ai procédé au mesurage de la partie de la propriété
 V. Lenoir, N° cadastral 1666, expropriée par l'élargisse-
 ment de la rue St-Jacques.

Me basant sur les trois titres que j'ai
 consultés, qui date de 1866 et 1892, et sur les lignes
 que donne la profession actuelle, j'en ai conclu
 que la partie expropriée, au nord de la ligne
 homologuée, est de 1195 pieds. Veuillez trouver
 ci-jointes, 2^e bleu joints de ce plan d'expropriation.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
 Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier
 Ingénieur de la Cité de St-Henri

No 6505

J. E. Vanier
rappel propriété
V. Lenoir.

18 Nov 1895

P23/E2,119

St. Lambert, November 18, 1895.

To the MAYOR and COUNCIL

J. J. Henri

Gentlemen:-

At the regular monthly meeting of our Municipal Council on Monday November 4th last, the action of the City of Montreal in seeking powers from the Legislature at Quebec to tax the salaries of all persons employed in the City, but residing in outside Municipalities five per cent, was discussed. Perhaps the question has already had the consideration of your Council, in which case we shall be pleased to learn what action you have decided to take. If, however, the matter has not been dealt with by your Council, we take the liberty of suggesting that it would be well to hold an early meeting for its discussion.

We feel that the legislation now being sought must, if obtained, seriously affect the welfare and progress of all the Municipalities around Montreal, and should be vigorously opposed. To our minds, this can be the most effectively accomplished by combined effort, and a meeting composed of representatives from the interested Municipalities would seem to be in order. We are prepared to join to the fullest extent possible in any action the majority may decide upon.

The favor of an early reply will oblige, and on its receipt I will lose no time in bringing it before the Council.

Yours Respectfully,

Ernest L. Beatty
Sec-Treas.

P23/E2,119

Municipality of the Village of St. Lambert.

St. Lambert, Nov 18th 1895

Dear Sir I am in due receipt of your letter of the 6th inst, which will be laid before the Council at a special meeting to be convened in a few days.

Enclosed find a communication which should have reached you before this date owing to press of Municipal business.

Yours Respectfully
Amund R. Beatty
Secy Treas

Julius Beauchamp Esq
St. Henri

No 6506

St Lambert
in re Charte
de Montreal

No 18/95

P23/E2,119

St Henri 19 Novembre 1895

À Monsieur le maire & à mes-
sieurs les Echevins de la Cité
de St Henri.

Veuillez pren-
dre note de notre dernier avis, de
procéder à l'ouverture de la
rue Maria, sans retard;
Puisque c'est en partie le but
que vous vous êtes proposé en
faisant le dernier emprunt,
nous espérons que vous nous
rendrez à notre demande, sous
que nous soyions obligés de
prendre les moyens que la
loi nous procure.

Nous nous avons adressés des
lettres & des requêtes auxquelles
vous n'avez même pas daigné
répondre, et bien, nous sou-
mes décidés à obtenir cette fois
l'attention du conseil, & une
réponse favorable.

Vos tout dévoués

P23/E2,119

M^{rs}. Cyrille Himbeault

Charles Lafleur

No 6507

Cyprien Dubouché &
C^o Lafleur demande
l'ouverture de la
rue Maria immédia-
tement

19 Nov 1895

P23/E2,119

HOTEL-DE-VILLE,

Bureau du Greffier.



Cité de St-Hyacinthe

St-Hyacinthe, 19 Nov - 1895

M. Jules Beauchamp
Greffier
St. Henri.

Monsieur J'ai l'honneur d'accuser réception
de votre lettre dont je vous adresse
en réponse, la résolution de notre Conseil auquel
je la lui avait soumise le 15 Nov. lors de la der-
nière séance. " Résolu que le Greffier de ce Con-
" seil informe Monsieur le Greffier de la Cité de
" St. Henri que le Conseil de la Cité de St. Hy-
" acinthe ne voit pas de son intérêt de s'oppo-
" ser à l'amendement ci-dessus à la Charte
" de Montréal, en son ^{Village} limitrophe de St. Hyacin-
" the où plusieurs centaines de personnes
" y résident travaillant cependant dans les
" limites de notre Cité. " En 1874 c'est-à-d.
à la session avant la présente Ch. Vict. art. 23
let. 8-

P23/E2,119

Vous forons à 2^o Annuellement
toute personne qui n'est pas déjà taxée
et qui réside ou travaille dans notre
Cité -

Jedanne Mongrain le Greffier
de la Cité.

Robt. Ferchères
Greffier de la Cité
des. Hyacinthe.

No 6508
Hyacinthe
mre Charle
de Montreal.
19 Nov 1895

Bureau de la Cité

Cité de Montréal

BOURSE DE LA CITÉ

P23/E2,119

GEORGE W. STEPHENS, JR.
CARL WARNECKE.

MANAGEMENT OF ESTATES A SPECIALTY.

TELEPHONE 1864

OFFICE OF
STEPHENS & WARNECKE,
1778 NOTRE DAME STREET,
REAL ESTATE, INSURANCE & GENERAL AGENTS.

MONTREAL Nov. 30th, 1895.



REAL ESTATE,
COLLECTION & INVESTMENT
AND
FINANCIAL AGENTS.

INSURANCE BROKERS.

PROPERTIES BOUGHT AND
SOLD ON
COMMISSION.

STORES AND DWELLINGS
RENTED AND
LEASED.

INSURANCE RISKS
EFFECTED AND LOSSES
ADJUSTED.

LOANS NEGOCIATED,
VALUATIONS MADE,
ACCOUNTS COLLECTED IN
ALL PARTS OF
CANADA.



Julius Beauchamp, Esq,
Secty. Treasurer.

St. Henry.

Dear Sir,

Enclosed please find cheque for interest
due on arrears of assessments. Please acknowledge
receipt of same and oblige.

Yours truly,

Rep
George W. Stephens
per CW
George W. Stephens

P23/E2,119

GEORGE W. STEPHENS, JR.
CARL WARNECKE.

MANAGEMENT OF ESTATES A SPECIALTY.

TELEPHONE 1564

OFFICE OF
STEPHENS & WARNECKE,
1778 NOTRE DAME STREET,
REAL ESTATE, INSURANCE & GENERAL AGENTS.

MONTREAL Nov. 20th. 1895.

Jules Beauchamp- Esq,
Treasurer of St. Henry.



REAL ESTATE,
COLLECTION & INVESTMENT
AND
FINANCIAL AGENTS.

INSURANCE BROKERS.

PROPERTIES BOUGHT AND
SOLD ON
COMMISSION.

STORES AND DWELLINGS
RENTED AND
LEASED.

INSURANCE RISKS
EFFECTED AND LOSSES
ADJUSTED.

LOANS NEGOCIATED,
VALUATIONS MADE
ACCOUNTS COLLECTED IN
ALL PARTS OF
CANADA.



Dear Sir,

Enclosed please find cheque for taxes due on
property owned by the Estate Late J.S. Evans and myself
As I have mislaid the accounts in connection with same
will you please make out duplicate accounts and return
them receipted, also your bill for interest on same
due to date of cheque.

Yours truly,

George W. Stephens
av.

P23/E2,119

The Montreal Turnpike Trust.

RICHARD WHITE, PRESIDENT.
AZARIE LAMARCHE, VICE-PRESIDENT.

TRUSTEES:

S. J. DORAN,
FRS. DEGUIRE,
H. LAPOINTE.

S. MONDOU, SEC.-TREASURER.

Montreal, 23rd Nov 1895

Jules Beauchamp Esq
Sec. Trs.

St Henri,

Cher Monsieur,

J'accuse réception
de votre estimée lettre du 22 courant
renfermant les noms des personnes
qui doivent avoir l'entrée libre à
la ville et j'ai le plaisir de vous
informer que j'ai expédié cette
liste à nos Gardiens de St Henri
et de la Côte St Paul.

Avec mes saluts à Mr le Maire,
aux Conseillers et à leur aimable
secrétaire M^r Jaurès, bien
sincèrement

Votre dévoué serviteur
Mondou

P23/E2,119

The Montreal Turnpike Trust.

RICHARD WHITE, PRESIDENT.
AZARIE LAMARCHE, VICE-PRESIDENT.

TRUSTEES:

S. J. DORAN,
FRS. DEGUIRE,
H. LAPOINTE.

S. MONDOU, Sec.-TREASURER.

Montreal, 23rd Nov 1895

Jules Beauchamp Esq
Sec. Trés.

St Henri,

Cher Monsieur,

J'accuse réception
de votre estimée lettre du 22 courant
renfermant les noms des personnes
qui doivent avoir l'entrée libre à
la ville et j'ai le plaisir de vous
informer que j'ai expédié cette
liste à nos Gardiens de St Henri
et de la Côte St Paul.

Avec mes saluts à Mrs Le Moine,
aux Conseillers et à leur aimable
Secrétaire qd me salue, bien
sincèrement

Votre dévoué serviteur
Mondou

P23/E2,119

No 6509

Mondou.

me re passage
free a la barriere
inferie

23 Nov 1895



Cabinet du Greffier de la Cité.

St. Cunégonde 23 novembre 1895

A M. le maire et à M. M. les
Échevins de la cité de St. Henri.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous
informer, en réponse à votre lettre
du 6 novembre courant, que le con-
seil de notre cité, à sa séance du
20 novembre, a, à l'unanimité, déci-
dé d'envoyer une députation à Québec
pour combattre le projet de la cité
de Montréal, pour payer le salaire
des ouvriers résidants dans la ban-
lieue.

Espérant que votre conseil
joindra ses efforts aux nôtres pour
combattre cet amendement.

Je me soucite avec considération

Votre tout dévoué.

Chas. Paré

No 6570

Charles Porlier
annonceant qu'il
y aura une
delegation a
Quebec par le
chart de Montreal

23 Nov. 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

T. D. FORM 1.

Canadian Pacific Railway Company's Telegraph

TERMS AND CONDITIONS.

All messages are received by this Company for transmission, subject to the terms and conditions printed on their blank Form No. 2, which terms and conditions have



been agreed to by the sender of the following message. This is an unrepeatable message, and is delivered by request of the sender, under these conditions.

W. C. VAN HORNE, President.
CHAS. R. HOSMER, Man. Telegraphs.
B. S. JENKINS, Supt., Winnipeg.

J. WILSON, Supt., New Westminster, B. C.
HOMER PINGLEY, Supt., Toronto.
JAMES KENT, Supt., Montreal.

No.	SENT BY	REC'D BY	CHECK.
16	AGRO	18	Coll

Time 4:05 Nov 25 1895

From Quebec

To The Secretary Treas

of the City of St Henri

Montreal

Your bill cannot go to

the private bill Committee

before 520.05 is paid

J. O. Villeneuve

TO SECURE PROMPT DESPATCH SEND REPLY TO

No 6571

J. Villeneuve
Telegramm

Nov 20 1905

1/11 " 5226
11/11 " 2000

56/11 "
Nov 7/95

P23/E2,119

Province de Quebec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri et a
tous ceux qu'il appartiendra

Avis public est par le présent donné que les LISTES DES ELECTEURS MUNICIPAUX pour les Quartiers St Antoine St Henri St Jacques et St Augustin sont maintenant complétées et déposées au Bureau du Conseil de la dite Cité de St Henri et y resteront ouvertes a l'examen des interressés et de leurs représentants durant les quinze jours suivant la date de cet avis

Dans cet intervalle de quinze jours quiconque croira devoir se plaindre des dites listes ou de quelqu'une d'elles pour lui ou pour une autre personne pourra le faire en donnant a cet effet au Greffier Trésorier un avis par écrit mentionnant l'objet de sa plainte.

Donné a St Henri sous mon seing
et le Sceau de la Corporation ce Vingt-sixieme jour de Novembre Mil huit cent quatre vingt quinze.

Bureau du Conseil
Hotel de Ville Nos.
3-5 Place St Henri

Jules Beauchamp
Greffier Trésorier

Province of Quebec
City of St Henry

To the Inhabitants of the City of St Henry

and to all whom it may concern

Public notice is hereby given that the LISTS OF MUNICIPAL ELECTORS for the St Antoine, St Henry, St James and St Augustin Wards are now completed and deposited in the office of the Council of the Said City of St Henry and they shall remain open to the inspection of all parties interested and their representatives during the fifteen days next after the date of the present notice

In such space of fifteen days any person having a ground of complain in respect of such lists or any one of them, personally or for another may complain thereof by giving to that effect a written notice to the City Clerk of the said city specifying the ground of complaint.

droit

du renvoi

Given

P23/E2,119

Given at St Henry under my hand and the seal of the Corporation this ^{*}twenty sixth day of ^{*}November One thousand eight hundred and ninety ^{*}five

Office of the Council
Nos 3-5 Place St Henri

Jules Beauchamp

City Clerk

~~True Copy~~



~~City Clerk~~

la
te
m-
lle
de
le
lu
in-
me
ye
le

*présent rapport pour servir et raison et que de
droit au renvoi en*

Province de Quebec
Cite de St Henri

Je soussigne L. N. Senechal
Constable special de la Cite de St Henri
et residant en la dite Cite de St Henri
certifie par les presentes et fais rapport
sous mon serment d'office que le vingt-
sixieme jour de Novem bre
mil huit cent quatre vingt quinze j'ai
affiche deux vrais copies dûment certi-
fies de l'avis public du depot de la
liste des Electeurs Muneipaux

ci annexé dans les langues Francaises
et Anglaises comme suit savoir: Une vraie
copie dûment certifiée dans les langues

* une copie dûment
certifiée à la porte de
l'Eglise catholique de
St. Elizabeth sis et situee en la Cite de St. Henri coin
des rues St. Jacques et St. Pierre et une autre
copie dûment certifiée dans les langues Fran-
caise et Anglaise à la porte de l'Hotel de ville
de St. Henri sise et situee en la Cite de
St. Henri coin des rues Notre Dame et
St. Jacques, connu et designé sous le nom de
place St. Henri, étant les lieux ordinaires
des affiches, Et je certifie de plus avoir lu
les dits _____ avis publics en
langue Francaise et Anglaise à haute et in-
telligible voix à la porte de l'Eglise catholique
Apostolique & Romaine de St. Henri à l'issue
du Service Divin du Matin le Dimanche
le 3^{me} jour de Decembre étant le
Dimanche que j'ai lu les dits _____
avis publics et qui suivra ^{la suite} immédiatement
le jour ou les _____ dits avis publics
ont été rendus publics.

Une vraie
copie dûment certifiée dans les langues Fran-
caise et Anglaise à la porte de l'Eglise
Catholique, Apostolique & Romaine de St. Henri
coin des rues Notre Dame et
St. Jacques, connu et designé sous le nom de
place St. Henri, étant les lieux ordinaires
des affiches, Et je certifie de plus avoir lu
les dits _____ avis publics en
langue Francaise et Anglaise à haute et in-
telligible voix à la porte de l'Eglise catholique
Apostolique & Romaine de St. Henri à l'issue
du Service Divin du Matin le Dimanche
le 3^{me} jour de Decembre étant le
Dimanche que j'ai lu les dits _____
avis publics et qui suivra ^{la suite} immédiatement
le jour ou les _____ dits avis publics
ont été rendus publics.

L. N. Senechal
le 26 Novembre
1845

langue Francaise et Anglaise à haute et in-
telligible voix à la porte de l'Eglise catholique
Apostolique & Romaine de St. Henri à l'issue
du Service Divin du Matin le Dimanche
le 3^{me} jour de Decembre étant le
Dimanche que j'ai lu les dits _____
avis publics et qui suivra ^{la suite} immédiatement
le jour ou les _____ dits avis publics
ont été rendus publics.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le
present rapport pour servir et valloir ce que de
droit du renvoi en

No 6572

Dépot de la liste des
Électeurs Municipaux pour
l'année 1895 ce 26 Novembre
1895

P23/E2,119

P23/E2,119

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

OFFICE OF THE ASSISTANT GENERAL MANAGER

MONTREAL,

Nov 26th 1895

Dear Sir,

I shall be glad to know when you will be able to give me a call re the matters between the Company & the Town of St. Henri,

Yours truly,
W. Bainwright
Assistant Manager

Jules Beauchamp Esq.
Secretary & Clerk
Town of St. Henri
Montreal

No 6573

G. J. R. demandant
un siège au
Conseil

26 Nov 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

Telephone Bell 2953

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

E. Guerin, B.A., B.C.L.
J. A. C. Madore, B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal, 27 Nov 1895

Julius T. Beauchamp Esq
Greffier
St. Henri

Cher Monsieur,

La cause de Damase
Legault contre la Cite de St
Henri, est fixee pour le
6 Decembre prochain.

Si vous avez des temoins
a faire entendre, veuillez
nous faire parvenir leurs
noms, sans trop de retard

Vos re
Madore Guerin

P23/E2,119

No 6514

Jac Madou
annonçant la
date de la
cause Damase^{ph}
Legault

27 Nov 1895

St Henri 3 Dec 1895
 Corporation St Henri

Membres

Après avoir fait examiner
 ma cave durant qu'il y
 avait de lions de l'air ~~de l'air~~
 nous constatons qu'il y avait des
 dommages ^{pour} le montant ci-dessous
 1 Poêle qui a subi des dommages
 1200 lbs de patate dont la moitié perdue
 4 Portes de chambres et 2 chassis
 100 lbs planches beaucoup de dommages
 1 Machine à portaise en peu endommagée
 1 coffre d'outils dommages en montant
 75 & Dollars 2 Trames d'armoire
 2 Portes en fil de fer
 1 Tinette de beurre 45 lbs perdue
 perdue le tout en montant à \$ 30.00
 David Sirais

Comité

No 6515

David Syrois
Niame sous
magn. pour l'eau

27 Nov
1895

arrête

St Henri 27 Novemb¹⁸⁹⁵
Corporation St Henri
Messieurs

Je suis chagrin d'être
obligé de vous réclamer certains
domages causés par le canal de
la rivière St Emelie entre les ruis
St Marguerite & Beauvoisin
qui est entré dans ma cave
hier le 26 courant. Tous mes
effets sont en perdition. C'est
vous voulez bien faire entrer
immédiatement l'eau qu'il
y a dans ma cave vous m'ici-
pargneriez le trouble de la
faire entrer ainsi que le
coût. A défaut de le faire
immédiatement je la perds

P23/E2,119

valvez et je vous en
chargerez le coût. ainsi
que toutes les autres domages
causé par l'eau. Je constate
que ces domages sont la cause
qu'il n'y a pas de puisard au coin
des rues. Je demeure
Vôtre tout Sincère

David Girais
c/o St Emile Beaudoin

P23/E2,119

26 Nov/95

Province de Quebec
Cité de St Henri

A Monsieur le Maire et Messieurs les
Echevins de la Cité de St Henri

Messieurs:

Conformément aux instructions que nous avons re-
çues de votre Honorable Conseil, nous avons procédé à l'ex-
pertise en évaluation de la Propriété portant le Numéro Off.

du Cadastre des plans et livres de renvoi pour la
Paroisse de Montreal, sise et située sur la rue St Jacques
autrefois Notre-Dame et portant le Numéro Civique

dans les limites de la dite Cité de St Henri la dite Maison
Appartenant à *Gisèle Levesque épouse de Dolphus Riel*

de la Cité de St Henri, et avons l'honneur de faire rapport
conjoint comme suit:

Valeur de la Maison à être expropriée pour l'élargissement
de la rue St Jacques comme susdit d'après les quantités pri-

ses sur les lieux *Mille deux cent cinquante*

Dollars Valeur du terrain suivant l'échelle suivie
par le Conseil

Recapitulation

Valeur de la Maison

Valeur du terrain

\$ 1251

Humblement soumis

Alain Duro
J. B. Cyr.

P23/E2,119

Humblement soumis

Valeur du terrain

Valeur de la maison

Reespécification

Par le Conseil

Alphonse

Valeur du terrain suivant l'échelle suivie

sur les lieux

de la rue St Jacques comme mesuré d'après les données pri-

visant de la Maison a été expropriée pour l'élargissement

suivant esquisse

de la Cité de St Henri, et avons l'honneur de faire rapport

à votre Honneur

dans les limites de la dite Cité de St Henri la dite maison

antérieure à la dite Cité et portant le Numéro Civique

de la rue St Jacques, dite et située sur la rue St Jacques

et d'après les plans et titres de renvoi pour la

perception en vertu de la Préfecture portant le Numéro 017.

En conséquence aux instructions que nous avons re-

çues de votre Honneur

Messieurs:

Messieurs de la Cité de St Henri

et Monsieur le Maire et Messieurs les

Provinciaux de Québec

No 6515 A

26 Nov 1895

Alphonse

Alphonse

Alphonse

Alphonse

29 Nov. 1895

Province de Québec
Cité de St-Henri

A une session de Comité Spécial
du Conseil de la Cité de St-Henri
tenue à St-Henri au lieu ordinaire des sessions
du dit Comité le vendredi le dix-neuvième
jour de Novembre mil huit cent quatre
vingt-cinq conformément à la loi à la
quelle session sont présents M. le Sr Mayor
L. M. Sénéchal & M. M. les Echevins A. Leduc
Aimé Tallefer, Eug. Guay, A. A. Bernard
Il est résolu et statué par résolutions du
Comité comme suit:—

* de St-Henri } Résolu et adopté à l'unanimité que des soumissions
soient demandées aux plombiers pour
la confection de quarante boîtes à scrutin les dites
soumissions devant être reçues jusqu'à Lundi prochain
le 2 Décembre le conseil ne s'engageant à accepter la
plus basse ou aucune des soumissions.

Résolu et adopté qu'il soit donné à M. Eugénie
J. E. Vanier de former au Conseil un rapport des
travaux de défrayage au Bulk Head de la quai
au plus tôt possible.

Le compte de M. J. M. Massy au montant de
quarante Dollars pour frais de voyage dans
l'affaire Demers ~~soit~~ approuvé et M. le Sr Mayor
Sénéchal est autorisé à payer le susdit montant.

* lettre de la } Lecture est faite de la ~~part~~ Anon Light Co. il est résolu que
les offres faites à la dite lettre soient acceptées —

Résolu et adopté que M. M. les Echevins A. Leduc, Aimé
Tallefer & A. A. Bernard soient nommés délégués pour
reconvenir les autorités du G. T. R. et c. Mercredi le
4

14 Décembre, ^{à heures} sur rue Maria -

Resolu et adopté à l'unanimité que des procès-verbaux soient pris immédiatement contre le propriétaire du Terrain, No officiel 3852 en réclamation du Côté de l'épave communale de la rue S'Antoine entre la rue Green & la rue Altwater.

1 @ 139 }

Resolu et adopté qu'il soit donné à la fanfare de Sherri que le Conseil ne peut permettre d'exercer dans la salle de l'Hotel de Ville ni que le Conseil ne peut convenablement tenir ses séances de Comité

U. Leduc }

Resolu et adopté que M. M. les Echevins ~~A. Leduc~~ W. Labeche, M. ~~Antoine Taillefer~~ & M. Eug Guay soit nommés comme formant le bureau pour la révision des listes des électeurs Municipaux pour l'année 1895-

Resolu et adopté à l'unanimité que M. L. J. LaRose soit notifié de procéder à l'évaluation de la propriété de la succession Mme Brodie sur l'impropriation de la rue Maria et faire rapport au Conseil ~~reunissant~~ le 10^o et la séance est levée

M. Sericeal
Asst. Sec. L. M. Sirois, Président

No 6516
Rapport de Comite
General du Conseil en
date du 29 Nov/98

P23/E2,119

P23/E2,119

HUSMER LANGTOT, B. C. L.
AVOCAT.

NO. 1598 RUE NOTRE-DAME
ENTRE LES RUES ST. GABRIEL & ST. VINCENT

TELEPHONE BELL 2457

Montréal 19 Novembre 1895

M^r. Jules Blanchamp,

Monsieur,

J'apprends que l'agent
qui reçoit son le salaire
d'Armand de Desjardins a
été fait entre vos mains
par un créancier de
Lecours. Mais cet argent
n'appartient pas à Lecours
ou qu'il ne soit le tout
pas payé & qu'alors cet
argent n'appartient comme
avocat n'ayant pas
peut-il vous plaît faire
votre déclaration dans
ma cause. Votre
Husmer Langtot

P23/E2,119

No

Husmer Lacroix
in re cause.
Lésion

19 Nov 1895

P23/E2,119

H. LANCTOT, B. C. L.
AVOCAT.

No. 1598 RUE NOTRE-DAME
ENTRE LES RUES ST. GABRIEL & ST. VINCENT.

TELEPHONE BELL 2457
DO. FEDERAL 740



Montreal, 30 Novembre 1895

à
M. Jules Beauchamp
Sec. Le. Municipalité de St. Jean

Monsieur,

Re Lesieur des Despardins & C^{te} St. Jean
Voici l'état de mes frais - qui doivent
être payés avant qu'une saisie puisse
valoir sur l'argent de Lesieur -

Frais principaux		\$ 7.95
Frais sur première saisie-arêt entre les sur signifiée à la cité de St. Jean - jugement rendu - sur déclaration		6.65
Frais sur deuxième saisie-arêt signifiée à la cité de St. Jean & jugement rendu - sur déclaration		6.65
Recu de la cité de St. Jean sur saisie -		\$ 21.25
1895	\$ 3.43	
4 septembre de M. Beauchamp	3.67	
24 sept " " "	3.85	
	\$ 10.95	10.95
Sal. due		\$ 10.30

No 6517
Husmer Lantol
in re Cause
Lesieur & Desjardins
30 Nov 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.
Montreal, Nov 30th 1895 *189*

Jules Beauchamp Esq
Clerk & Treasurer
St Henri

Dear Sir /

I am directed to write that, on the representation of your Engineer, Mr Vanier, to the effect that the pipe on the western end of New Notre Dame Street is covered to an extent that will prevent its being frozen, the water has been turned on, but at the risk of the City of St Henri and the proprietors on that portion of the street for any damage to the pipe, road or any house on the line, through frost.

Yours very truly

A. Carvell

Secretary

No 6578

Montreal Water
Power by in re
Montreal de l'eau
sur la nouvelle
rue Notre-Dame au
niveau de la Cité
en cas de gelée

30 Nov 1895

Notion étrangère 207

OTAN 5 5 1895

NOV 30TH 1895

NOTES DE LA

2000/1895

P23/E2,119

P23/E2,119

N^o 6519

Jac Madore
demandant au
Conseil de passer
une résolution
le nommant pro-
cureur de la
faillite *Condumy*
~~Nov 30/95~~

Nov 15/95

Mons. Senécal

ors. greff. de la cité de *St-Henry*

Mon cher Monsieur

Vous voudrez bien
faire passer une résolution dans les
termes suivants:

Résolu que J.-A.-E. Madore avo-
cat soit autorisé à agir comme
le procureur de cette cité, pour
assister à l'assemblée des créanciers
de la "Canada Pipe Foundry Coy"
qui sera tenue à la Cour Supé-
rieure de ce district, & à procé-
der son ~~nom~~ son nom &
pour elle, à la nomination d'un
curateur dans cette affaire.

à choisir comme tel en vertu
Mess. Kent & Turcotte, comme
curateurs conjoints —

— Vous passerez une autre
résolution vous autorisant vous-
même ou le greffier, à pro-
duire entre les mains de ces
curateurs, la réclamation
de la cité — Alors vous
remplirez le blanc que je
vous inclus, vous l'asseyez
tes & vous me le renverrez
au plus tôt, avec copie
des résolutions —

Bien à vous
J. A. C. Martineau

AU MAIRE & AUX ECHEVINS

DE LA CITE DE ST HENRI.

MESSIEURS:-

Le 28 Octobre 1892 le Conseil de la Ville de St Henri passa un règlement No 71 par lequel il accorda un bonus de \$ 33,000,00 a la CANADA PIPE & FOUNDRY COY. et a Messieurs Clendenning & Son.

Ce bonus fut accordé à la condition que La Canada pipe & Foundry Coy. et Messieurs William Clendenning & Fils achète un terrain de 10 arpents en superficie choisi par le Conseil et y transporte, maintienne et exploite durant 20 ans à compter de la mise en force de ce règlement leur manufacture et établissement; la Canada pipe & Foundry Coy & William Clendenning & Fils s'obligeant d'employer au moins trois cents ouvriers durant les dits vingt ans, pendant onze mois et vingt-six jours chaque par année.

Qu'il fut spécialement convenu que si en aucun temps durant les dites vingt années la Canada Pipe & Foundry Coy et Messieurs Clendenning & Fils ou leurs successeurs et ayants cause refusaient ou négligeaient d'accomplir aucune des obligations qui leur sont imposées ou si après avoir mis en opération leur manufacture, ils abandonnaient la continuation, la donation faite par le dit règlement deviendrait nulle, les donateurs seraient tenus de rembourser à la Ville de St Henri autant de vingtièmes de la somme de \$33,000,00 qu'il resterait d'années pour compléter le terme de vingt ans; et les taxes pourront être imposées et collectées à compter de ce moment comme si aucune exemption de taxes n'avaient été accordées.

La Canada pipe & Foundry Coy. et William Clendenning et & Fils firent l'acquisition du terrain convenu et en conséquence donnèrent à la Ville de St Henri par acte devant le Notaire Bissonnette en date du 11 Janvier 1893 un hypothèque sur

P23/E2,119

les terrains ainsi acquis pour jusqu'à concurrence de la somme de \$33,000,00 pour garantir l'exécution des conditions mentionnées tant dans le règlement que dans l'acte de convention ci-dessus cité.

Plus tard l'hypothèque en question fut restreinte et limitée à certains lots dont je n'ai pas la désignation. Enfin aujourd'hui la Canada Pipe & Foundry Coy. & William Clendenning & Son ont fait cession de leurs biens.

On demande quels sont les droits de la Cité de St Henri contre eux.

La Canada pipe & Foundry Coy. & Clendenning & son tombent évidemment sous l'application de la clause troisième du dit règlement parce que du moment qu'ils ont fait cession de leurs biens ils cessent l'exploitation de la dite Manufacture, ils n'emploient pas le nombre d'ouvriers convenu et ils ne remplissent pas leurs obligations.

La Cité de St Henri a donc le droit de se faire rembourser d'autant de vingtièmes de \$33,000,00 qu'il reste d'années pour qu'ils complètent le terme de vingt ans.

De plus, elle a le droit de collecter à compter de la date de la cession de biens, les taxes sur les propriétés en question comme s'il n'y avait pas eu d'exemption.

Votre Devoue &c

J. A. C. Madore

P.S. - Veuillez donc m'envoyer l'acte contenant la désignation des propriétés sur lesquelles il y a encore hypothèque

Je me rappelle qu'un acte a été passé pour limiter les hypothèques sur les terrains donnés par la Cité de St Henri.

C'est copie de cet acte que je voudrais avoir.

VOTRE &C.

J. A. C. M.

No 6520.

OPINION
DE
J.A.C. NAORE
CONCERNANT
LA
FAILLITE GLENDENING.

No 30/95

AUX

P23/E2,119

Province de Québec }
 Cité de S. Henri }
 Séance du 30 Novembre 1895
 1895

A une assemblée des Estimateurs nommée par le Conseil de la Cité de S. Henri en date du vingt sept^{me} 1895 dûment convoquée pour prendre en considération les plaintes portées à l'encontre du Rôle d'évaluation pour l'année 1895 (quartiers S. Antoine, S. Henri, Jacques & St. Augustin) préparé par les Estimateurs présents à la présente assemblée savoir M. M. Hubert Forge ~~et Desjardins~~ & Adolphe Leblanc: après délibérations il est résolu que M. Hubert Forge soit nommé Président du Bureau des Estimateurs & que M. L. M. Sénécal agisse comme Clerc des dits Estimateurs.

Il est ordonné et statué ce qui suit par résolutions des Estimateurs:-

Résolu et adopté que le Secrétaire M. L. M. Sénécal soit chargé de notifier les contribuables qui ont porté plainte à l'encontre du Rôle que leur plainte a été dûment reçue et sera prise en considération à une assemblée à laquelle ils seront notifiés de être présents avec des témoins à l'appui de leur plainte à l'encontre du dit Rôle.

La plainte de M. Narcisse Turdel à l'encontre du Rôle pour sa propriété portant le No. 1567 & 1568 est prise en considération

Resolu et adopte à l'unanimité que
 l'évaluation des propriétés de M. Mandel
 soit portée } pour les Années officielles 1887 @ \$7500 +
 No 1567-8500 }
 et la séance est levée

L. M. Senecal
 Secrétaire

Hubert. Parize
 Président

5 Dec 1887
 Province de Québec
 Bureau des Estimateurs

À une assemblée des Estimateurs nommée
 par le Conseil de la Cité de Sherbrooke, la dite
 assemblée tenue le cinquiesme jour de
 Decembre mil huit cent quatre vingt
 quinze conformément à la loi à laquelle
 session sont présents M. M. les Estimateurs
 Adol. Leblanc, J. Duprenier & M. H. Foye
 formant un quorum sous la présidence
 de M. H. Foye.

Il est ordonné et statué par résolution
 des Estimateurs comme suit.

Sont présents M. M. Alfred Lavioie, Max Larin
 Nicolas Deschambaud, J. Brouillette &
 Moise Benoit - A. Cockford John Karolakan
 La plainte de M. Meola Deschambaud

a l'écriture du Rôle d'évaluation de 1895 pour sa propriété portant le No officiel de 1711 & No d'ordre 1195 est prise en considération évalué @ \$5300⁰⁰ -

Après discussion et délibération il est résolu et adopté que l'évaluation de la propriété ci-haut mentionnée No officiel partie de 1711 soit portée au Rôle @ \$5000⁰⁰

La plainte de M John Koolaban ci-devant du Rôle d'évaluation pour sa propriété portant le No officiel 26427 de 1905 & No d'ordre 2015 évalué @ \$2500⁰⁰ est prise en considération -

Il est résolu que les Estimateurs se rendent à la dite propriété et fasse rapport au Conseil de leur démarche et le Conseil pourra si le juge à propos que la dite propriété ne tombe pas sous le coup de la révision - Amender le Rôle de 1894 & 1895 -

La plainte de M J.B. Guillet est prise en considération pour sa propriété portant le No officiel 1574 158 de 385 & No d'ordre 4354-58 évalué @ \$7700 ~~est prise en considération~~

Les Estimateurs ont procédé à la census de la susdite propriété et ont remis à \$7700 surconsolation demeure - il est résolu que l'évaluation reste la même -

La plainte

La plainte de A. Cockford a l'encontre
du rôle est prise en considération
pour sa propriété, portant le No d'ordre
4021-25 et No officiel 165-585-66 évalué
@ 9400 -

Mr Cockford retire sa plainte

La plainte de Mr Map. Lavin à l'encontre
du rôle est prise en considération pour
sa propriété portant le No d'ordre 2032
No officiel 18419 de 1705 évalué @ 21000
Mr Map Lavin retire sa plainte -

- Mr Alfred Lavigne retire sa plainte pour
sa propriété No officiel 15384-1539

- La plainte de M. Mire. Desjardis a l'encontre
du rôle pour la propriété de la succession
David Leblanc la dite propriété portant
le No d'ordre - No officiel 1649

La plainte de M. Mire. Desjardis est retirée
et la séance est adjournée à jeudi le
12 courant

L. H. Senecal
Secrétaire

H. Fargue
Président

17 Dec 95
 Province de Québec } A une assemblée des Estimateurs
 Cité de St-Henri } de la Cité de St-Henri tenue à
 St-Henri au lieu ordinaire des séances
 Jeudi le douzième jour de Décembre Mil
 huit cent quatre vingt quinze conformement
 à la loi à laquelle assemblée sont présents
 M. M. Hubert Fugère Président & M. M. —
 Jos. Desjardins & Adol. Leblanc formant
 un quorum sous la présidence de M.
 Hubert Fugère.

Il est autorisé et statué par résolution
 du Bureau des Estimateurs comme suit:—

Sont présents M. M. H. R. Drummond
 Wm Cooper procureur à la succession E. Mackay
 M. G. W. Stephen R. A. Manning & M. G. A.
 Cresse avocat

* avocat

pour promettre de
~~subscrire~~ planter
 16 A

M. Cresse représentant de M. Drummond
 demande aux Estimateurs de faire entendre deux
 témoins & savoir M. M. H. R. Drummond R. G.
 Manning - Les estimateurs décident de referer
 au Conseil. vu qu'il n'est pas de compétence
 dans cette matière attendu que le Riv. actuel
 a été homologué par le Conseil d'après les
 amendements à la Charte de 1893 de la Cité
 de St-Henri en conséquence ils ne peuvent
 pas entendre les témoins pour ou contre sur
 prétention que les dits estimateurs n'ont pas jur-
 diction dans cette cause -

La résolution a. dessus devant être entendue dans

cause de l'évaluation des propriétés de la Succession
Ed Mackay & Succ. J. S. Evans & W. S. Lepton
les messieurs ci dessus dans l'été en cause a fait
entendre les témoins -

et la séance est ajournée à Samedi le
14 courant -

(deux renvois longs)

H. Fogue
Président

14 Dec
Province de Québec } a une assemblée des Estimateurs
Cité de St-Henri } de la Cité de St-Henri tenue a St-Henri
au lieu ordinaire des assemblées de la Cité Estima-
teurs Samedi le quatorzième jour de Decembre
Mil huit cent quatre vingt quinze conformément
à la loi à laquelle assemblée sont présents
M. H. Fogue Président & MM Adol. Leblanc
& Jos. Dupreier formant un quorum sous
la présidence de M. Herbert Fogue —
Il est ordonné et statué par résolution de
Estimateurs comme suit:

Sont présents a l'assemblée M. Bussi avocat
représentant de M. Geo. Drummond; M. Edgar
Cooper, représentant la succession Ed Mackay
& M. H. R. Drummond est présent à l'assemblée

Attendu que l'opinion légale de M. Madro
n'est pas encore prête pour l'information des
estimateurs la séance est ajournée à Jeudi le
dix-neuf courant

(en renvoi bon)
 M. Sureau
 Secrétaire
 H. Fargue
 Président

19 Dec 1895
 Province de Québec } a une assemblée des Estimateurs
 Cité de S. Hermin } de la Cité de S. Hermin, tenue à
 S. Hermin au lieu ordinaire des assemblées
 des dits Estimateurs Jeudi le dix neu-
 vième jour de Décembre Mil huit
 cent quatre vingt quinze conformément
 à la loi à laquelle assemblée soufpresant
 Mr H. Fargue Président & M. M. Les
 Estimateurs Jos L'Angremer & Adol Leblanc
 formant un quorum sous la présidence
 de Mr Hubert Fargue.

Il est ordonné et statué par résolution
 du ~~Council~~ Estimateurs comme suit:-

Lecture est faite d'une lettre du
 Greffier de la Cité demandant aux
 estimateurs qu'ils doivent se conformer
 à la loi et qu'ils doivent entendre tous
 les plaintes faites à l'encontre des
 Role de 1895 —

Résolu et adopté que toutes les
 plaintes reçues à l'encontre du Role
 de 1895 soient de nouveau soumises
 aux Estimateurs pour considération
 savoir: M. Jules Nicolabaud, à Crocker

Napoleon Laurin, Alfred Lavoie,
 Moise Benoit pour la succ. ~~Ed. Mackay~~
 David, la succ. Ed. Mackay, Geo W.
 Stephens & Elias, & Geo Drummond
 ou representants — Nicolas Deschambeault
 N. J. J. J.

Résolu et adopté que les Estimateurs
 se transportent sur les propriétés lattes
 susdites pour examiner des dites propriétés

Résolu et adopté que le Secrétaire
 soit autorisé de notifier les plaignants
 savoir M. Cresse avocat représentant
 de la succession Ed. Mackay. M. Croft
 représentant de la dite succession &
 M. Edgan greffier de la dite succession
 aux deux être aussi fournis à
 M. Geo Drummond, & Geo W. Stephens
 de rencontrer les estimateurs jeudi
 le 26 courant @ 7³⁰

et la séance est adjournée à jeudi
 le 26 courant @ 7³⁰ AM

L. N. Sénéchal H. Fargue
 Secrétaire Président

26 Dec^{rs}
 Province de Québec A une assemblée des
 Cité de St-Henri } Estimateurs de la Cité de
 St-Henri tenue à St-Henri au lieu
 ordinaire des assemblées des dits
 Estimateurs, Jeudi le vingt-troisième
 jour de Décembre mil huit cent
 quatre vingt quinze conformément à
 la loi à laquelle se sont présentés
 M le Président Hubert Fugère, & M
 M Adol Leblanc & ses Coadjuteurs
 formant un quorum sous la présidence
 de M. Hubert Fugère -

Il est ordonné et statué par
 résolutions de Estimateurs comme
 suit. sous présents M M Tessier avocat
 Manuamy agent d'immeuble M M Coope
 Agent & H. R. Drummond -

M Manuamy agent d'immeubles est
 assermenté comme témoin à l'effet de la
 plainte de M. Geo. Drummond et déclare
 comme suit. agent depuis 10 ou 12 ans
 a fait de transactions à Montréal &
 St-Henri M Manuamy déclare être
 spéculateur sur les terrains M Manuamy
 déclare que la propriété Drummond
 vaut en bloc 100000⁰⁰ pour tout le
 terrain -

M. Henry R Drummond est assermenté
 et déclare et secrétaire de M. Geo. Drummond
 M Drummond déclare que l'évaluation est

exhortante M Drummond est opinion
que Cent cinquante mille Dollars
est une évaluation bien assez élevée

M Wm Cooper est assermenté comme
témoin à l'appui de la plainte de la
succession Ed Mackay—

M Wm Cooper déclare être l'agent de
la succession Mackay depuis 8 ou
9 ans. d'après ses chiffres l'évaluation de
\$364000⁰⁰ M Cooper considère que le
montant de \$281000 est un évaluation
raisonnable

Mr Frank Edgar est exécuteur testamen-
taire de la succession Ed Mackay depuis
dix ans. déclare comme suit: après serment
que l'évaluation de \$281000⁰⁰ est tout
à fait assez élevée

M Richard K Thomas est assermenté
déclare être agent d'immeuble depuis
quinze ou dix sept ans. et déclare que
l'évaluation de la succession Mackay
est ~~assez~~ élevée @ 281.000.

Après l'audition des témoins les Estimations
apurement l'assemblée à l'audience
prochain le 3 janvier—

et la séance est levée

J. H. Senecal
Secrétaire

H. Forgue
Président

3 Janvier 1896

Province de Québec } A une assemblée des Estimateurs
Cité de S^t Henri } de la Cité de S^t Henri tenue
à S^t Henri au lieu ordinaire des assem-
blées des dits Estimateurs. Vendredi le
troisième jour de Janvier Mil huit cent
quatre vingt seize conformément à la loi à
laquelle assemblée souf présents -

~~La séance de mercredi la séance est ajournée~~
M^r Hubert Fogue Président & M^r M.
Adol. Leblanc & M^r J. Duprenier - formant
un quorum sous la présidence de M^r
H. Fogue & la séance est ajournée Mardi
le 7 Janvier courant H. Fogue
Président

7 Janvier 1896

Province de Québec } A une assemblée des Estimateurs
Cité de S^t Henri } de la Cité de S^t Henri tenue à
S^t Henri au lieu ordinaire des assemblées
des dits estimateurs, Mardi le septième
jour de Janvier Mil huit cent quatre
vingt seize conformément à la loi à
laquelle assemblée souf présents M^r M.
Hubert Fogue Président & M^r M. Joseph
Duprenier & Adol. Leblanc, formant un
quorum sous la présidence de M^r
Hubert Fogue -

Un que le secrétaire des Évaluateurs
se réunir par le conseil pour une séance
de Comité. la séance est ajournée au
7 Janvier courant (et la séance est levée)

H. Fogue

Jan 11/96

Province de Québec } de la Cité de Ste-Henri tenue
 Cité de Ste-Henri } à Ste-Henri au lieu ordinaire
 des assemblées des dits Estimateurs
 Samedi le vingt-neufième jour de Janvier mil
 huit cent quatre vingt seize. Conformément
 à la loi et à un apurement, à laquelle
 assemblée sont présents ~~M. H. Foye~~ ~~Président~~
 & M. M. Joseph Duprenet & Edouard Leblanc
 formant un apurement sous la présidence
 de ~~M. H. Foye~~ - Jos Duprenet.
 Il est ordonné et statué par résolution
 des Estimateurs comme suit: -

Attendu que toutes les plaintes à lui
 contre du rôle d'évaluation de l'année
 1895. tel que préparé par les Estimateurs
 savoir les plaintes de M. M. Geo Durrumond
 la Succession Ed. Mackey, Geo. W. Stephens &
 Estate Evans, Succession David Leblanc
 Alfred. Lavoie, J. Cuckford, Maf. Larin
 John Koolibay & M. Biquillets, Narcisse
 Prudel & Nicolas Deschambeault

ont été prises en
 considération par les dits Estimateurs -
 Attendu que la valeur immobilière -
 subit une grande dépression & que la
 rente est presque nulle -
 attendu que les Estimateurs considèrent
 que le terrain Geo Durrumond qui est
 divisé en plusieurs lots portant le No -
 officiel

officiel 1674 & 1704 est d'un prix cotisé tout
élevé -

Attendu que la preuve entendue a démontré
jusqu'à un certain point ce que dessus
mentionné,

Il est résolu et adopté à l'unanimité que
l'évaluation de la propriété Drummond soit
réduite suivant l'échelle ci-après savoir
Valeur des terrains sur la rue Notre-Dame
en 1894 25 cents du pied la même valeur
en 1895 -

Rue St^e Elisabeth en 1894 22 cents en
1895 la même -

Chemin de la Côte St Paul valeur en
1894 22 cents réduite à 15 cents en 1895

Rue Walnut valeur en 1894 22 cents -
réduite @ 15 cents en 1895

Rue St Antoine valeur en 1894 22 cents
réduite @ 15 cents en 1895

Rue Chestnut valeur en 1894 22 cents -
réduite @ 15 cents en 1895

Rue St Jacques en 1894 25 cts du pied
en 1895 20 cents

Rue Acorn en 1894 - 18 cts valeur en 1895
11 cents -

Rue Colmb en 1894 - 18 cts - valeur en 1895
11 cents

Rue Poplar en 1894 - 18 cts - valeur en 1895
11 cents

Rue Palm en 1894 - 20 cent valeur en 1895
13 cents

Rue

Rue Linc valeur en 1894 20 cents —
valeur en 1895 13 cents

Rue Butternut valeur en 1894 20 cents
valeur en 1895 13 cents

Rue St. Elisabeth valeur en 1894 25 cents
valeur en 1895 25 cents -

formant une diminution totale sur
l'évaluation dans le quartier St. Antoine
& St. Henri à la propriété Drummond
d'une somme d'environ Soixante &
quinze mille Dollars en conséquence
il est résolu que le secrétaire transmette
au dit M. Geo. Drummond la décision
des évaluateurs par écrit conformément à
la loi -

Il est aussi résolu que la propriété
de la succession Ed. Mackay soit réduite
d'après l'échelle montrée au Rôle en
chiffres rouges formant une diminution
totale de environ Quarante Cinq mille
Dollars ~~10450000~~

Il est aussi résolu que la propriété
de M. M. Geo. W. Stephens & succession
Crain portant les numéros officiels 12 @
29 de 3413 dans le quartier St. Henri
portée au rôle d'évaluation de 1894
@ ~~10430000~~ soit réduite @ ~~5160000~~ en
1895 soit une déduction de ~~5270000~~

Il est aussi résolu que la propriété de
M. John Wolahan portant le no. officiel 96

26427 de 1705 située sur la rue Notre-Dame dans le quartier Ste-Marie portée au Role de 1894 @ 2500⁰⁰ soit réduite d'évaluation @ ~~7000⁰⁰~~ pour 1895 soit une diminution de ~~7000⁰⁰~~ de ~~7500⁰⁰~~

Il est aussi résolu que la propriété de la succession David Leblanc No officiel 1649 portée au Role de 1894 @ 4600⁰⁰ soit réduite @ 3500⁰⁰ pour l'année 1895

Il est aussi résolu que la propriété de M Alfred Lavoie portant le No officiel 15384/1539 dans le quartier St-Antoine portée au Role de 1894 @ 7300⁰⁰ soit réduite @ 7000⁰⁰ au rôle de 1895

Il est aussi résolu que la propriété de M J Croxford portant le No officiel 165 de 285 dans le quartier St-Jacques portée au Role de 1894 @ 9400⁰⁰ soit réduite @ 9200⁰⁰

Il est aussi résolu que la propriété de Mr Nap. Larin portant le No officiel 18419 de 1705 dans le quartier Ste-Marie portée au Role de 1894 @ 2400⁰⁰ soit réduite en évaluation @ 2000⁰⁰ pour 1895

Il est aussi résolu que la propriété de M Jean De Bienville No officiel 18758 portée au Role @ 8300⁰⁰ soit réduite à 7700⁰⁰

Il est résolu que la propriété de M^r M^r Surdel No officiel 1567.1568 soit portée au rôle de 1895 @ \$16000.00 -

Il est aussi résolu de la propriété de M^r Nicolas Desclapheaux soit portée au rôle de 1891 @ \$5000.00 (No officiel 1711)

Il est résolu que le secrétaire transmette les avis aux personnes ci dessus nommées conformément à l'article 98 - 58 de la Loi Chap 51 de la Charte de la Cité de St-Henri amendée -

Attendu que toutes les plaintes adressées aux Estimeurs a l'encontre du Rôle d'évaluation pour l'année 1895 ont été considérées attendus qu'il a été statué sur chacune des dites plaintes -

Il est résolu et adopté à l'unanimité que le rôle d'évaluation de 1895 soit arrêté conformément aux résolutions ci-dessus et que les évaluateurs passent leur rapport au Conseil & déposent le dit rôle entre les mains du Greffier pour homologation et ce dans dix jours après le jour il comment.

La séance est levée

J. M. Surdel
Secrétaire

Joseph Dugravier

Président

Président

No 6521.
Provis Verbal
Evaluations
rapport in re
revisum plantis etc.
30 Mars 1895

P23/E2,119

P23/E2,119

St. Klara dell'Ontario

25 Nov 1895

Membre Estimable
de la C. de M.

Messrs

Je constate avec
surprise que l'évalu-
ation de ma propriété
#off 1771, de 5300⁰⁰
est trop élevée.
En conséquence je
solicite la faveur
d'une réduction

✓ Votre très dévoué

Nicola DeCambrano

No 1

Montreal
Nov 22nd 1845

To the Board of Assessors
Corporation of the Town of
St. Henry, P.Q.

Gentlemen
On behalf of the Proprietors
of the Estate of M^r Mackay, I beg to
protest against the overvaluation
of the property of the Estate situated
in the Town of St. Henry, and request
that you will give the Proprietors
an opportunity to state their objections
to the assessed value placed
on their property.

No 2

Yours Respectfully
Wm Mackay
for Wm E. Mackay.

P.S. The Proprietors objected before the Council
last year, to the excessive increase in the
valuation, but were informed that their
complaints were entered too late.

Province de Québec /\$

District de Montréal /

A.M.M. 86 85 84 83 82 81 80 79 78 77

Hubert Fergue, Adol. Leblanc, Jos. DuGrenier, tous trois évaluateurs de la cité de St-Henri, dans le district de Montréal.

La plainte de l'Honorable George A. Drummond, l'un des sénateurs de la Puissance du Canada, *de la Cité & du District de Montréal,*

Exposé : 120 121 122 123 124 125 126 127

Que le plaignant est le propriétaire de tous les immeubles désignés sous les numéros officiels du Cadastre de la dite Cité de St-Henri, savoir:

51	50	49	48	47	46	45	44	43	42	132	133
32	33	34	35	36	37	38	39	40	53	178	179
54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	180	181
64	69	88	87	86	85	84	83	82	81	128	129
80	79	78	77	76	66	67	68	69	—	—	—
70	71	72	73	74	91	92	93	94	95	—	—
96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	—	—
106	129	128	127	126	125	124	123	122	121	—	—
120	119	118	117	116	115	114	113	108	109	—	—
110	111	1	2	3	4	5	6	7	8	—	—
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	—	—
19	20	21	22	23	24	25	26	28	29	—	—
135	134	133	132	131	de 1674	—	—	—	—	—	—
A	B	C	D	E	F	G	H	17	18	—	—
19	20	21	22	23	24	25	26	15	N	—	—
M	L	K	J	28	29	30	31	34	35	—	—
36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	—	—
46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	—	—
56	57	94	93	92	91	90	89	88	87	—	—

No 3

86 85 84 83 82 81 80 79 78 77
76 75 74 73 72 71 70 69 68 67
66 65 64 63 62 61 60 59 96 97
98 99 100 101 102 103 104 105 106 107
108 109 110 111 112 113 114 115 116 117
118 119 120 121 122 123 124 225 126 127
128 129 130 131 168 167 166 165 164 163
162 161 160 159 158 157 156 155 154 153
152 151 150 149 148 147 146 145 144 143
142 141 140 139 138 137 136 135 134 133
130 171 172 173 174 175 176 177 178 179
180 181 182 183 184 185 186 187 188 189
190 191 192 193 194 195 196 197 198 199
200 201 238 237 236 235 234 233 232 231
230 229 228 227 226 225 224 223
222 221 220 219 218 217 216 215
214 213 212 211 210 209 208 207
206 205 204 203 240 241 242 243
244 245 246 247 248 249 250 251
252 253 254 255 256 257 258 259
260 261 262 263 264 265 266 267
268 269 270 271 272 273 274 275
312 311 310 309 308 307 299 298
306 305 304 303 302 301 300 297
296 295 294 293 292 291 290 289
288 287 286 285 284 283 282 281
280 279 278 277 314 315 316 317
318 319 320 321 322 323 324 325

326 327 328 329 330 331 332 333
 334 335 336 337 338 339 340 341
 342 343 344 345 346 347 348 349
 351 352 353 354 355 356 357
 358 359 360 364 365 366 367 368
 388 387 386 385 384 383 382 381
 370 371 372 373 374 375 376 377
 378 379 390 391 392 393 394 396
 397 398 399 404 405 de 1704
 24 de 1913 ;

Que les dits immeubles sont situés respectivement dans les quartiers St-Antoine et St-Henri de la dite cité ;

Qu'il appert au rôle de cotisation préparé par les évaluateurs sus-mentionnés et actuellement déposé au bureau du Conseil de la dite cité de St-Henrique les lots ci-dessus désignés sont évalués à la somme totale de deux-cent-quatre-vingt-onze mille piastres ;

Qu'il y a certainement erreur dans cette évaluation qui est exagérée ;

Qu'En 1891 les mêmes immeubles n'étaient évalués qu'à la somme de \$ 60.000, en 1892 à celle de \$ 109.000, en 1893 à la même somme de \$ 109.000 et en 1894 à celle de \$ 150.000 ;

Qu'il n'y a pas de raison d'évaluer les dits lots à une somme double de la valeur qu'ils avaient en 1894, valeur qui alors même ~~était~~ était exagérée ;

Que la valeur des dits lots ne dépasse pas \$ 150.000 ;

Que le plaignant est prêt à faire cette preuve et demande à

être

être entendu ainsi que ses témoins devant les évaluateurs de la dite cité de St-Henri pour y faire valoir sa plainte ;

Pourquoi le plaignant conclut à ce qu'il soit entendu, lui et ses témoins devant les évaluateurs de la dite cité de St-Henri ; à ce qu'il lui soit permis de prouver que la valeur des immeubles ci-dessus mentionnés ne dépasse pas la somme de cent-cinquante mille piastres ; à ce qu'il soit déclaré par les évaluateurs de la dite cité que la valeur des sus-dits immeubles n'est pas de plus de cent-cinquante mille piastres et que le rôle d'évaluation préparé par eux soit en conséquence modifié et changé ; le tout selon la loi et avec dépens selon que de droit.

Montréal 23 Novembre 1895

(*Duplicata*)

Arresté & De la Cour

Avocats du Plaignant.

Province de Québec /
District de Montréal /

L'hon. Geo. A. Drummond

Plaignant.

PLAINTÉ
aux évaluateurs
de la
Cité de St. Henri.

Reçu ce 23 Nov 195
@ 433 pm
Jc

P23/E2,119

P23/E2,119

ROOM 28, IMPERIAL BUILDING,

Telephone No. 964.

* OFFICE OF *

St. Denis Boulevard Company,

107 ST. JAMES STREET,

Montreal, 12th November 1895

The Chairman of
Board of Assessors of St. Henry.

Dear Sir

On the 11th inst I wrote
you regarding the excessive valuation
of my property but have no
acknowledgement from you of my
letter

Kindly reply not later than
tomorrow to my letter and
oblige.

Yours truly
E. A. Drummond
St. Denis

P23/E2,119

ROOM 28, IMPERIAL BUILDING,

Telephone No. 964.

* OFFICE OF *

St. Denis Boulevard Company,

P.O. Box 196

107 ST. JAMES STREET.

Montreal, 4th November 1895

The Chairman of
Board of Assessors of St. Henry.

Dear Sir

I wish to make
a formal protest, against the
valuation that has been put
on my property at St. Henry.
Not only has the value
been increased each year out
of all proportion to the increase
in value of the land but also
in comparison with others I
have been much more heavily
burdened.

I enclose a statement
which will show the taxes
paid by me each year and
the valuations: as follows.

P23/E2,119

ROOM 28, IMPERIAL BUILDING.

Telephone No. 964.

* OFFICE OF *

St. Denis Boulevard Company,

107 ST. JAMES STREET.

(3)

Montreal,

189

No sales at all except one.
I know as a matter of fact that
others pay less than I do.

The valuation of 1894. viz \$150,000⁰⁰
is I think fair and I ask
that that sum be fixed as my
assessment for 1895 + 1896, that is
last year and this year.

Will you kindly give this
matter your consideration, and advise
me when you will hear us
lay the matter before you.

Yours truly,
Geo. A. Drummond
M. A. D.

* OFFICE OF *

St. Denis Boulevard Company,

107 ST. JAMES STREET.

(2).

Montreal, 1896

Year.	Valuation	Percent of Increase	Tax.
1891	60,200.00	-	421.40
1892	111,000.00	85%	778.60
1893	111,000.00		778.60
1894	150,000.00	35%	1,076.25
1895	291,000.00	94%	2,037.00
1896	291,000.00		2,037.00

From this table the deduction would be that my property had increased since 1891 very nearly 500 per cent! Last year without my knowledge about \$140,000⁰⁰ was added to my valuation! I wish to say that I have made no increase of any kind in my prices and as a matter of fact have made

P23/E2,119

ROOM 28, IMPERIAL BUILDING.

Telephone No. 964.

* OFFICE OF *

St. Denis Boulevard Company,

107 ST. JAMES STREET

Montreal, 19th November 1895.

The Chairman of
Board of Assessors of St. Henry.

Dear Sir

On the 11th and
12th insts I wrote you letters
about my assessment.

As apparently you have no
intention of even acknowledging
receipt of my letters I will
place this matter in the
hands of my lawyer to attend.

I remain
Yours truly
G. D. [Signature]
M. B. [Signature]

P23/E2,119

St. Henri 22 Nov /95
A Mr Les Evalueur de St. Henri

Je prend la liberté de vous
ecrire pour vous, dire que je pense
que ma propriété no officiel 1705 - no 26'27
est evaluee trop haute car elle a ette
payer \$1400⁰⁰ il y a deux ans environ
et j'ai en main une copie de L'achat
que je puis vous fournir a demande
Veuillez S R P me croire

Je demeure Votre etc
John Hoolahan
2186 Notre Dame
Montreal

No 4

174 Rue Vinet

St-Fernand 20 Nov 95

A son Honneur Le Maire et
Messieurs Les Conseillers de
La Cité de St-Henri.

Messieurs

J'attire l'attention de cet Honorable Conseil sur l'évaluation de ma propriété bâtie sur deux lots de terre situés sur la rue Ottawa Nos 157 et 158 de 385, cette propriété a été portée au total de \$8300⁰⁰ qui est un chiffre vraiment absurde. Pour vous convaincre qu'un erreur grand s'est glissée dans les chiffres des Mess. les Évaluateurs, je vous offre a pare un contrat pour \$500⁰⁰ pour la propriété telle qu'elle est au jourd'hui, J'espère que vous prendrez la chose en considération et vous en serez bien satisfait cette erreur en considérant qu'une propriété ne doit jamais par une corporation être évaluée à sa valeur réelle, ~~ou~~ (le prix de vente). Bien à vous
J. P. Brouillette

P23/E2,119

St Henry November 18/95
596 St Antoine St -

Gentlemen of the Valuation
Committee

Finding the Valuation of
my Property to High I went
to the City Hall and found
the Valuation Book was made
in the year 1894 therefore could
not be altered this year but
as the Valuation of Property
will be taken again next
year, I hope you may
consider my case the
Property I refer to is ✓

P23/E2,119

Situated on St Antoine Street
Official No 1454 1464 de 385
consisting of six Tenements
I live in one myself the
rest rents from eight to
Twelve per month this
Property is valued at \$4000
Nine thousand four hundred
you will see at once
that the Valuation is high
for the revenue, if you
could see that you could
reduce it next year it
would be thankfully received
I remain yours
Respectfully
No 6 A Crookford ✓

P23/E2,119

St Henri de Montreal

16 Nov 1895

Monsieur les Évaluateurs

Permettez-moi de vous
écrire un mot à propos
de ma cotisation je suis
évalué un peu trop haut
pour ma propriété rue de
St Elizabeth tant le
numero 18 et 19-1905

J'aimerais à être à être
évalué raisonnablement
à peu près dans la valeur
que je pourrais vendre
vous m'avez évalué à
\$ 21.00.00 et ma propriété me

P23/E2,119

avant pas cela si je vous
donne pleine liberté si vous
trouvez quelqu'un qui
veuille acheter à \$2100 je
suis prêt à lui vendre tout
de suite et a moins

J'aime à payer mes
taxes comme les autres
je n'ai jamais été en prison
j'ai toujours été un des premiers
à payer mes taxes mais cette
année je n'ai pas voulu
payer sans vous consulter
parce que je suis évalué
bien plus que je peux vendre

Napoleon Laurin ✓

No 7

P23/E2,119

St^e Henri Montreal
13 Novembre
1895

Messieurs les Evaluateurs
Permettez moi de vous dire
un mot, A propos de
ma cotisation, Je suis
Evalue un peu trop hauts
Pour ma propriete, Coin
des Rues Langerin, Et St^e
Ferdinand, J'aimerais
a etre Evalue raisonna-
blement a peu pres de quel
peut valoir dans les six
Mille cinq cents Piastres
\$6.500 Au prix que je
pourrais vendre, vous en avez

Évalué à \$ 7.300 C'est plus haut de que je pourrais vendre je ne pourrais jamais trouver ce prix là, Eh bien Messieurs je vous donne pleine liberté, Si vous trouvez quelqu'un qui il veuille acheter à \$ 7.300 je suis prêt à lui vendre tout de suite même pour la somme de 7.000 Piastres, Il faut être raisonnable et donner justice à qui de droit, j'aime à payer mes taxes comme il n'y a pas un homme je n'ai jamais mis en arrière Pour payer, Demandez à M^r Beauchamp votre secrétaire Il me connaît et je pense qu'il vous dira la vérité, j'ai été toujours -

Un des premiers à payer mes taxes. Mais cet année je n'ai pas encore payé. Sans vous consulter Parce que je suis et évalué bien plus que la valeur que je puis vendre. - Quand j'aurai touché \$ 6.500 ça sera bien beau c'est bien le plein Prix de que pure valeur -

Bien à vous

Alfred Lavoie St. Henri
Rue St. Ferdinand

N^o 222 ✓

13 Nov-1895

P23/E2,119

À Messieurs les Évaluateurs St-Henri 17 Nov 1895
de la Cité de St-Henri

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander la
reconsidération de l'évaluation de la propriété de la succession
Leblanc N° Officiel 16449 laquelle est évaluée à \$4600
et vendue le premier Novembre à C. Leblanc Sr M. D.
pour la somme de \$3300.00 et offerte en vente par
ce dernier pour la somme de \$3500.00 à qui vous
la procure. J'espère Messieurs que vous voudrez
bien donner votre attention à cette évaluation
votre très humble
Moïse Bourin, agent

P23/E2,119

Je Henri 2. nov. 1885

à Monsieur les notaires
de la Cité St. Henri, je vous
donne avis que je vous envoie
votre meuble - mais
ce n'est pas tout.

10

N. G. G. G.

P23/E2,119

DÉLAVÉ

24 Oct 1898

To the Board of
Assessors of the City of Montreal -
Gentlemen

As you are aware we have been
trying during the past year to
have the valuation of our property
1 to 9 lot No 1704 on St. 37. St. 1004, and
12 to 86 of St. 114 reduced.

It was valued at \$38500 in 1894
and in 1895 increased to \$127,000

Or nearly quadrupled in
value. There has been no
increase in the value of
real estate in the neighborhood
to warrant this increase in
value.

The property is leased
for agricultural purposes
at an annual rental of
\$200.

Under your amended
charter of the 90. The
assessors are bound to take
the actual value of this
property. The rental is the
fairest indicator of the value

P23/E2,119

DÉLAVÉ

29 Oct 1895

To the Board of
Assessors St. Jean -
Gentlemen

As you are aware we have been
trying during the past year to
have the valuation of our property
1 to 9 lot No 1704 at \$37,500 and
12 to 86 of 34 14 reduced.
It was valued at \$38500 in 1894
and in 1895 increased to 127,000
Or nearly quadrupled in
value. There has been no
increase in the value of
real estate in the neighborhood
to warrant this increase in
value.

The property is leased
for agricultural purposes
at an annual rental of
\$200.

Under your amended
charter of 1890. The
assessors are bound to take
the actual value of the
property. The rental is the
fairest indicator of the value

P23/E2,119

DÉLAVÉ

4

Assuming the rental as an indication of the actual value and capitalizing it at 5 per cent - You would get a value of about ~~£~~ \$4000 - But we do not expect such a ~~valuation~~ We claim that the property ought to be valued as agricultural property which it really is at present - We would submit to a valuation of \$1000 - which we think is all that should be imposed upon it for assessment purposes - Rather than ~~and~~ have any trouble about it - We would sell the whole of the property at much less than ~~the~~ present assessed rate - We are willing to sell the property - But we have not had an application for it or any portion of it during the past year -

DÉLAVÉ

4

Assuming the rental as an indication of the actual value and capitalizing it at 5 per cent - You would get a value of about ~~Five~~ \$4000 - But we do not expect such a valuation. We claim that the property ought to be valued as agricultural property which it really is at present - We would submit to a valuation of \$1000 - which we think is all that should be imposed upon it - for assessment purposes - Rather than ~~and~~ have any trouble about it - We would sell the whole of the property at much less than the present assessed rate - We are willing & anxious to see the property - But we have not had an application for it or any portion of it during the past year -

P23/E2,119

DÉLAVÉ

3
Hoping that the Assessors
will take our application
into favorable consideration

Yours truly
G. W. Stephenson,
and for self
Walter Evans

No. 11

P23/E2,119

DÉLAVÉ

3
Hoping that the assessors
will take our application
into favorable consideration

Your truly
G. W. Stephens,
for self
and Estate of James

No. 11

No 6577a

Differentes plaintes
d'évaluation

30 Nov 1895

P23/E2,119